

# RAPPORT ANNUEL 2007-2008



Ordre des médecins vétérinaires  
du Québec

# L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

## Sa raison d'être

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires* qui regroupe tous les médecins vétérinaires du Québec pour assurer la protection du public.

## Sa mission

Promouvoir une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

## Ses moyens

Contrôler l'admission à l'exercice, la formation continue, l'inspection professionnelle, la déontologie et la discipline en appliquant les règlements adoptés pour le faire.

### Crédits pour les photographies de la page couverture :

AH! CE QU'ON EST BIEN QUAND ON EST DANS SON BAIN - Caroline Gagné, TSA, Clinique vét. Chaîné

MA PETITE CURIEUSE! - Megan Hlusko, étudiante en 4<sup>e</sup> année à la FMV

FAIRE LE GUET - Caroline Gagné, TSA, Clinique vét. Chaîné

LA PROVENCE - Amélie Giroux, étudiante en 5<sup>e</sup> année à la FMV

### Crédits pour les photographies de la couverture extérieure :

CHIEN D'EAU - Dre Céline Leheurteux

DÉCIBÈLE, ÂGÉE DE 5 MINUTES, NÉE D'UNE CÉSARIENNE À LA FERME - Megan Hlusko, étudiante en 4<sup>e</sup> année à la FMV

JE CRAQUE POUR TOI MON COCO - Dr Paul Gervais

# Sommaire

La mission de l'Ordre .....	2
Lettres de présentation .....	4
Rapport du président .....	5
Rapport de la directrice générale et secrétaire .....	8
Rapport des activités du Bureau .....	11
Rapport des activités du comité administratif .....	14
Rapport des activités du comité de la formation .....	15
Rapport des activités relatives à l'admission .....	16
Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle .....	19
Rapport de la Direction du développement professionnel .....	20
Rapport du Comité d'inspection professionnelle .....	21
Formation continue .....	25
Rapport du comité du congrès .....	27
Rapport des activités du bureau du syndic .....	29
Rapport conciliation et arbitrage des comptes .....	31
Rapport du comité de révision .....	31
Comité de discipline .....	32
Exercice illégal de la médecine vétérinaire .....	33
Les comités de l'Ordre	
Rémunération .....	34
Médicaments .....	34
Reconnaissance du mérite .....	35
Les groupes de travail	
Services d'urgence .....	36
Révision du processus électoral .....	37
Réglementaire/Loi 14 .....	37
Rapport de la Direction des communications .....	39
Statistiques .....	40
Rapport des vérificateurs .....	42

# Lettres de présentation

Québec, juin 2008

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Recevez, monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le ministre de la Justice, procureur général, notaire général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Saint-Hyacinthe, juin 2008

Me Jacques P. Dupuis  
Ministre de la Justice, procureur général, notaire général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'année 2007-2008.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président par intérim,



Yves Gosselin, D.M.V.

Saint-Hyacinthe, juin 2008

Me Jean Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'année 2007-2008.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président par intérim,



Yves Gosselin, D.M.V.

# Rapport du président

C'est sous le signe du changement que s'est amorcée l'année 2007 avec l'entrée en fonction d'une nouvelle directrice générale, Me Céline Martineau et le départ de la présidente, la Dre Christiane Gagnon après plus de 12 ans à la tête de la présidence de l'Ordre. C'est avec plaisir que j'ai accepté l'intérim de cette fonction pour quelques mois.

L'année 2007-2008 a été marquée par les principaux dossiers suivants : une restructuration organisationnelle, l'application de nouveaux règlements et la poursuite de travaux réglementaires de concert avec les priorités établies par l'Office des professions, la tenue des tournées régionales, l'application de la Loi 86 sur l'accès aux documents et les élections au Bureau de l'Ordre. Les activités de l'Ordre sont dirigées dans le but ultime de poursuivre la protection du public en maximisant la compétence des ressources internes de l'Ordre et la compétence de la profession vétérinaire afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de la santé animale et publique au Québec.

## Travaux réglementaires

### ***Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires***

Ce règlement, entré en vigueur le 6 septembre 2007, est le fruit de plusieurs années de travaux et identifie les actes que les médecins vétérinaires peuvent déléguer sous certaines conditions, sous leur supervision et sous leur responsabilité, à des techniciens en santé animale, à des étudiants en médecine vétérinaire, à des candidats à l'exercice de la profession ainsi qu'à des personnes qui, pendant les cinq années précédant l'entrée en vigueur du règlement, ont travaillé sans interruption en milieu clinique sous la supervision d'un médecin vétérinaire (clause grand-père). Afin de soutenir les médecins vétérinaires dans la compréhension et l'application du nouveau règlement, l'Ordre a préparé un guide explicatif et présenté le règlement aux membres dans le cadre de sa tournée régionale. Cet exercice a permis de colliger les questionnements les plus fréquents ainsi que les situations pouvant causer problèmes ou non prévues au règlement. Le Bureau de l'Ordre entend en 2008-2009, par le biais de son comité législatif, prendre ces commentaires en considération et évaluer la nécessité d'apporter des modifications audit règlement.

### ***Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société***

L'Ordre se réjouit car le règlement a paru le 12 mars 2008, en première publication, dans la Gazette officielle du Québec. Ce projet de règlement autorise l'exercice de la médecine vétérinaire au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou au sein d'une société par actions. Le règlement prévoit que 100 % des actions votantes doivent être détenues, soit par des médecins vétérinaires, soit par des personnes morales dont les actions votantes sont détenues à 100 % par au moins un médecin vétérinaire. Plusieurs catégories de personnes peuvent détenir des actions non votantes, à l'exclusion de tout fabricant ou grossiste de médicaments ou de nourriture destinés aux animaux. Par cette exclusion, le Bureau de l'Ordre lance un message clair au public, soit qu'il désire enrayer toute situation ou apparence de conflit d'intérêts entre les médecins vétérinaires et ces fabricants.

### ***Règlement modifiant le Code de déontologie***

Le 4 juillet 2007, le projet de règlement était publié à la Gazette officielle. Plusieurs modifications y ont été apportées, notamment :

- Les ajustements nécessaires à sa concordance avec le projet de règlement sur l'exercice en société.
- Les dispositions de la Loi modifiant diverses dispositions réglementaires eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.
- Les dispositions énonçant les conditions et modalités relatives au droit d'accès et de rectification des dossiers professionnels.
- Les modifications nécessaires afin qu'il réponde aux attentes du public à l'égard de la prévention de conflits d'intérêts potentiels, réels ou apparents, dans l'exercice de la profession, notamment lors de la prescription et de la vente de médicaments.

L'Ordre prévoit la publication de la version finale et son entrée en vigueur au cours de l'année 2008.

### **Projets de règlements pour de nouvelles catégories de permis et mobilité de la main-d'oeuvre**

Le gouvernement du Québec a entrepris, en fin d'année 2007, de définir un nouvel espace économique pour le Québec en développant une stratégie en cinq volets. La collaboration des 45 ordres professionnels a été sollicitée par le gouvernement, l'Office des professions du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) afin qu'ils soient partie prenantes dans cette stratégie qui prévoit la signature d'ententes économiques sur la mobilité des travailleurs qualifiés.

L'Ordre a répondu à l'appel, a participé à chaque rencontre et entend tout mettre en oeuvre afin de respecter cette stratégie. En ce sens, les nouvelles dispositions législatives sur la délivrance de nouvelles catégories de permis favoriseront l'accès à la profession à des candidats diplômés hors Québec. Par ailleurs, le Bureau de l'Ordre aura comme priorité le respect de l'échéancier du mois de juin 2008 pour soumettre un rapport à l'Office des professions du Québec sur la mise en application de pouvoirs réglementaires permettant la délivrance des deux nouveaux types de permis suivants :

- Le permis sur permis : ce projet aura pour effet de valider juridiquement et de simplifier un processus déjà en vigueur, soit l'*Accord sur la mobilité des médecins vétérinaires au Canada*. Ces permis visent les candidats légalement autorisés à exercer la profession dans une des provinces canadiennes.
- Le permis spécial (permis restrictif permanent) : la formation dans plusieurs disciplines n'étant disponible qu'hors Québec, l'objectif de l'Ordre est d'augmenter le nombre et la diversité des spécialistes au Québec ainsi que de faciliter le recrutement de personnel enseignant à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. L'Ordre prévoit donc créer un permis spécial pour spécialistes et un permis spécial facultaire pour les candidats hors Québec détenant des autorisations légales d'exercer.

On se souviendra qu'en juin 2007, le Bureau de l'Ordre adoptait des orientations réglementaires du comité *ad hoc* pour ces deux permis ainsi que pour les permis suivants :

- **Permis temporaire restrictif** : l'objectif est d'autoriser temporairement l'exercice de la profession pendant des études de deuxième cycle ou de spécialité.
- **Permis général permanent par reconnaissance d'équivalence pour les candidats diplômés d'écoles vétérinaires françaises** : l'objectif de ce projet était de favoriser l'application du protocole

d'entente France-Québec signé en octobre 2006. Depuis l'annonce en décembre 2007 de l'entente globale à être signée entre le gouvernement du Québec et la France, notamment quant à l'assurance de la réciprocité et la reconnaissance mutuelle et donc de lever l'exigence de la citoyenneté française pour les candidats québécois, et à l'instar de tous les ordres professionnels, l'Ordre devra entamer des pourparlers avec son vis-à-vis français afin de signer une nouvelle entente. L'Ordre pourrait obtenir une aide financière dans le cadre du programme du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre (FAMMO) afin de soutenir les projets des ordres professionnels pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences.

### **Tournées régionales**

Deux des grands axes de la planification stratégique 2006-2010 adoptés par le Bureau étaient la « Valorisation de la profession et intervention dans les enjeux d'intérêt public » ainsi que le « Soutien à la qualité d'exercice dans les contextes problématiques ». L'Ordre s'est donné comme objectif de rencontrer les membres dans leurs régions, d'être à l'écoute de leurs problématiques et de leur présenter les dossiers d'actualités. S'est donc amorcée à l'automne 2007, une série de tournées régionales qui s'est soldée au 31 mars 2008, par quatre rencontres (Trois-Rivières, Montréal, Québec et Sherbrooke). Les villes de Rimouski, Rouyn, Alma et Hull seront visitées sous peu. Ces rencontres ont permis de colliger les commentaires des membres, notamment sur les problèmes reliés aux services d'urgence et ont ainsi permis d'alimenter les réflexions du groupe de travail sur les services d'urgence de l'Ordre. Le groupe de travail présentera en 2008, une stratégie d'action au Bureau de l'Ordre visant à proposer des moyens afin de promouvoir la valorisation et la responsabilisation des médecins vétérinaires face à l'urgence ainsi que d'assurer des services d'urgence de qualité au public en tout temps et dans toutes les régions.

### **La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ)**

La CAAAQ a rendu son rapport public le 12 février 2008. Rappelons que l'Ordre avait déposé un mémoire le 27 août 2007, intitulé *L'agriculture et l'agroalimentaire québécois - Pour une approche arrimant santé publique et santé animale* ainsi qu'un mémoire conjoint avec l'Ordre des agronomes du Québec, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec et l'Ordre des chimistes du Québec. Les quatre ordres, préoccupés par la sécurité alimentaire,

la salubrité et l'innocuité des aliments, demandaient notamment un nouveau mode de gouvernance afin d'atteindre l'objectif de prévention en matière de santé publique. Plusieurs recommandations étaient formulées. Elles touchaient, entre autres, les responsabilités pour l'État québécois, à savoir :

- Jouer un rôle pour favoriser l'amélioration des statuts sanitaires des entreprises agricoles.
- Assurer une surveillance adéquate des entreprises agricoles et des activités de transformation.
- S'impliquer pour limiter les risques d'un usage inapproprié des médicaments destinés aux animaux de consommation.
- Préserver ses laboratoires de pathologie animale.
- Contribuer à assurer le bien-être des animaux de production.

Le rapport de la CAAAQ propose des réformes ambitieuses et soumet au gouvernement un plan de mise en oeuvre de ses principales recommandations. L'Ordre procédera à l'analyse complète du rapport et de son rôle à jouer dans les prochaines étapes de cette mise en oeuvre.

### **Remerciements aux administrateurs sortants et félicitations à la nouvelle administration**

Un nouveau Bureau sera élu en mai 2008 et le nouveau président et les administrateurs élus entreront en fonction le 17 juin 2008. Nul doute que cette nouvelle équipe saura relever les défis pour répondre à l'atteinte de la mission de protection du public ainsi que les défis de la profession vétérinaire. Je tiens à féliciter les nouveaux élus et à remercier ceux qui quittent le Bureau.

### **L'Ordre : l'affaire de tous**

Lors de la tournée régionale, j'ai beaucoup entendu la phrase « vous, à l'Ordre » comme si l'Ordre était une entité indépendante de ses membres. En effet, cette phrase définit mal les liens que les membres doivent avoir avec leur ordre professionnel. Il ne faut surtout pas oublier que l'Ordre, c'est nous tous. Je vous encourage donc à vous impliquer puisque vous contribuerez ainsi au rayonnement de votre Ordre.

Pour ma part, je tire ma révérence après environ 15 ans d'implication active. Toutefois, je continuerai à collaborer avec mon ordre professionnel.

En terminant, je désire remercier tout le personnel de la permanence de l'Ordre avec lequel j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler.

Merci!



Dr Yves Gosselin

# Rapport de la directrice générale

Au terme d'une première année bien chargée et fertile en défis à titre de directrice générale et secrétaire, j'ai pu mener à bien plusieurs dossiers qui exigeaient une attention immédiate.

Force est d'avouer que les défis et les travaux autant d'ordre réglementaire, qu'administratif ou professionnel entrepris dans les dernières années ou entamés cette année, sont nombreux et stimulants. Au cours de l'année, j'ai travaillé avec deux présidents, et bientôt un troisième à la suite de la tenue des élections des membres du Bureau. Le départ de la Dre Christiane Gagnon, qui a quitté en novembre 2007 pour accepter le poste prestigieux de vice-présidente à l'Office des professions du Québec, suivi par la nomination du Dr Yves Gosselin, m'ont rapidement fait connaître deux styles de présidence et de porte-parole très différents mais combien enrichissants.

Je profite de ce rapport pour les remercier de leur appui indéfectible et de la confiance qu'ils m'ont témoignée depuis mon entrée en poste en juin 2007.

## Administration et finance

La Direction générale coordonne et contrôle toute l'administration des activités de l'Ordre. Elle participe à la planification, voit au contrôle et à l'application des objectifs, des stratégies, des politiques ainsi que des procédures ou normes de l'Ordre. C'est également le directeur général qui coordonne les tâches du personnel et dirige les activités quotidiennes, en plus de voir au maintien d'une situation financière saine et au contrôle des revenus et dépenses, en accord avec le budget approuvé par le Bureau.

L'Ordre est particulièrement fier de présenter les états financiers 2007-2008 qui démontrent un excédent de 266 316 \$ au fonds d'administration générale. Cette excellente performance est principalement imputable à un gain sur placement, à un surplus dans l'activité exceptionnelle du congrès 2007 et à une diminution des charges salariales pour certains postes.

Malgré cette excellente performance, l'Ordre doit toutefois demeurer très prudent et vigilant dans la gestion de ses finances. L'année 2008-2009 laisse

entrevoir déjà plusieurs projets et défis susceptibles d'occasionner des dépenses difficiles à prévoir. Pensons déjà qu'étant propriétaire de son immeuble, l'Ordre aura le défi de trouver de nouveaux locataires puisque ses locataires actuels ont déjà avisé qu'ils ne renouvelleraient pas leur bail à la fin de l'année 2008.

De plus, un mandat d'évaluation qualitative de l'immeuble sera octroyé à une firme d'experts. Cette évaluation vise à analyser les diverses composantes de l'immeuble et à dresser la liste des travaux à venir, si nécessaire, afin d'assurer le maintien et l'amélioration de notre actif.

## Projet de Loi 86 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives

À titre de secrétaire générale, j'ai supervisé les travaux devant conduire l'Ordre à se conformer à la Loi 86 qui assujettit les ordres professionnels aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur public*. Ces nouvelles règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels visent à faciliter l'accès aux documents des ordres professionnels concernant, entre autres, la formation professionnelle, l'admission, la délivrance de permis, de certificats de spécialistes ou d'autorisation spéciale, la discipline, la conciliation et l'arbitrage de comptes, la surveillance de l'exercice de la profession et de l'utilisation d'un titre, l'inspection professionnelle et l'indemnisation ainsi qu'aux documents concernant l'adoption des normes relatives à ces objets. De plus, les renseignements contenus au tableau des membres d'un ordre professionnel et le rôle d'audience d'un comité de discipline ainsi que plusieurs autres documents se verront reconnaître un caractère public. La finalité de cette loi étant de faciliter l'accès aux documents par le public, force est de constater que les obligations légales, les procédures et les registres à mettre sur pied ont initié un branle-bas de travaux pour permettre à l'Ordre de se conformer à la nouvelle législation dans les délais prescrits.

À ce titre, le Bureau a octroyé un contrat à une firme pour procéder à l'élaboration d'un plan de classification et d'un plan de conservation des documents de l'Ordre. Les politiques internes d'archivage s'achèveront en 2008-2009, incluant l'inventaire informatique complet de tous les documents archivés ainsi qu'une formation pour le personnel afin d'assurer une application rigoureuse du plan de classement et de conservation.

Inspirés des documents soumis par le Conseil interprofessionnel du Québec, l'Ordre a adopté une politique d'accès aux documents sans restriction. Il a également mis en application des procédures pour l'application des demandes d'accès de documents ayant trait à l'exercice de la profession.

Les formulaires de cotisation 2008-2009 ont fait peau neuve, cette année, en y modifiant les domaines de pratiques de médecine vétérinaire de manière à refléter l'évolution de ces pratiques. Une section sur l'utilisation des renseignements personnels a également été modifiée dans le but de respecter les dispositions de la loi d'accès, plus particulièrement sur l'obtention du consentement des membres avant de transmettre des renseignements nominatifs à des tiers pour des fins commerciales ou philanthropiques.

### **Accès à l'information**

À titre de responsable de l'accès aux documents de l'Ordre, j'ai répondu à une seule demande au cours du dernier exercice financier.

### **Assurance responsabilité**

L'expérience des réclamations du programme pour l'année 2007-2008 est certainement la plus décevante depuis la mise sur pied du programme collectif. En effet, l'indice de perte frôle les 93 % en raison de plusieurs dossiers qui ont connu des variations de réserves et de paiements d'indemnités. L'Ordre, de concert avec le gestionnaire du programme, analysera dans les prochains mois l'expérience particulière de l'exercice 2007-2008 afin d'étudier les dossiers qui ont le plus influencé négativement l'expérience de réclamation. Cette analyse permettra d'évaluer si une tendance se dessine dans des domaines de pratiques plus à risque et ainsi rapidement de prendre des mesures afin d'informer et de former les membres sur les comportements à éviter.

Toutefois, le Bureau se félicite d'avoir signé une entente avantageuse pour les membres avec l'assureur et prévoyant les conditions des primes jusqu'en 2013. Avec cette entente, aucune augmentation n'est prévue et, une baisse de 5 % est possible pour l'année 2009-2010

et pour l'année 2011-2012, en autant que l'historique de l'indice de perte des cinq années précédentes soit de moins de 40 %.

### **Planification stratégique 2006-2010**

Le plan d'action, adopté en juin 2006 et contenant quatre grands axes, identifiait un de ceux-ci à réaliser pour la fin 2007. Il s'agissait de l'axe B intitulé « Harmonie et efficacité des interventions auprès des professionnels ». Les activités visées ont été réalisées, dont le diagnostic du fonctionnement à l'interne, la revue des méthodes de gouvernance et la revue des grilles d'inspection professionnelle. D'autres objectifs ont été partiellement atteints, dont la planification d'une consultation et le rapprochement auprès des membres via les tournées régionales, la constitution d'un groupe d'experts pour le bien-être animal et l'amorce du développement d'une stratégie globale de communication en effectuant un bilan critique de nos moyens de communication actuels. Le nouveau Bureau devra identifier les axes à réaliser en priorité pour le prochain exercice.

### **Structure organisationnelle et ressources humaines**

Une nouvelle direction générale est synonyme de changements et parfois même de bouleversements et de remises en question. Un des axes de la planification stratégique 2006-2010 consistait à revoir les modalités de travail gouvernance-direction et ainsi améliorer les communications internes de l'Ordre et investir dans la cohésion d'équipe. La grandeur d'une organisation réside en grande partie dans sa capacité de s'adapter rapidement aux changements qui nous entourent, aux méthodes et outils de travail qui ne cessent d'évoluer, et à notre capacité de s'évaluer et de s'autocritiquer. Consolider des liens, établir un lien de confiance et développer une nouvelle synergie d'équipe avec des objectifs communs d'équité, de compétence, de rigueur et en toute transparence, voilà des valeurs sur lesquelles j'ai misé et que j'ai partagées avec ma nouvelle équipe.

Je remercie l'Ordre qui a appuyé cette démarche et qui a investi dans l'élaboration de deux ateliers de travail pour les gestionnaires de l'Ordre. Ces ateliers, axés sur les « Habilités d'interaction et de gestion, styles sociaux, communication » et « Compétences, feedback et évaluation », ont donné les outils nécessaires pour bâtir une confiance, une communication et une compétence nécessaires à la synergie de groupe et à la mise à jour des connaissances dans la gestion du personnel.

## Élections 2008

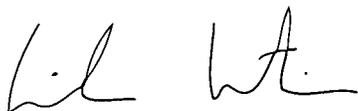
À titre de secrétaire, j'ai procédé à la préparation des élections 2008 à la présidence et aux 13 postes d'administrateurs du Bureau de l'Ordre. D'ores et déjà, les nouveaux administrateurs pourront compter sur l'appui et le travail rigoureux et professionnel du personnel de l'Ordre qui a fait sienne la mission de protection du public par ses compétences ainsi que la surveillance et réalisation des objectifs du Bureau et du comité administratif.

L'Ordre offrira aux nouveaux administrateurs une formation du Conseil interprofessionnel du Québec sur la nature particulière d'un ordre professionnel, sur les rôles et responsabilités d'un administrateur, sur la gouvernance, la saine gestion et l'éthique québécoise et, finalement, sur la conduite des réunions.

## En guise de conclusion...

Tout simplement merci aux administrateurs, aux membres des comités et collaborateurs de l'Ordre pour leur participation aux activités de l'Ordre et leur collaboration à l'atteinte de la mission de protection du public et de contribution à l'amélioration de la santé et du bien-être animal ainsi qu'au maintien de la santé publique.

Un merci tout particulier aux employés de l'Ordre pour leur soutien, leur collaboration et leur adaptation face aux changements. Nul doute que leur appui nous aura permis, tous ensemble, de mieux remplir la mission de l'Ordre.



Me Céline Martineau, Directrice générale et secrétaire

# Rapport des activités du Bureau

## Présidence

Dre Christiane Gagnon (élue au suffrage universel des membres de l'Ordre par scrutin secret, entrée en fonction le 15 septembre 2005, départ en novembre 2007)

Dr Yves Gosselin (désigné président par intérim par résolution du Bureau le 6 décembre 2007)

## Administrateurs élus au suffrage universel des membres

### Est

Dr Gildas Haméon  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

### Québec

Dr Michel Major  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

### Mauricie, Bois-Francs et Estrie

Dr Roch Bourassa  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005  
Dr Patrick Cavanagh  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

### Montréal

Dr Éric Norman Carmel  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005  
Dr Giorgio Giusti  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

### Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides

Dr Mario Giard  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

### Chaudière-Appalaches

Dr André Trépanier  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

### Laval et Lanaudière

Dr Alain Laperle  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

### Montérégie

Dre Micheline Filion Carrière  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005  
Dr Yves Gosselin  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005  
Dre Manon Lécuyer  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

Dr Roger Sauvé  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

## Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

M. Paul-André Dorval  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

M. Bernard Drouin  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

Me Marc Garon  
Entrée en fonction : 15 septembre 2005

## Mandat

Le Bureau définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

## Réalizations

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières et deux réunions extraordinaires.

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est tenue le mercredi 5 septembre 2007.

## Liste des principales résolutions

Outre les nominations et les renouvellements de mandat des membres de comités, les faits saillants de la période, tels que soulignés dans les résolutions adoptées, se résument comme suit :

### Administration

- Nomination de la directrice générale et secrétaire, Me Céline Martineau.
- Nomination de la syndic correspondante, Dre Mireille Rondeau.
- Nomination du président par intérim, Dr Yves Gosselin.
- Nominations de la secrétaire du comité de discipline, Mme Françoise Demers et de la secrétaire suppléante, Mme Ginette Robert.

- Nominations des scrutateurs pour l'élection des administrateurs du Bureau 2008-2011.
- Production d'un mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ).
- Collaboration avec les ordres liés aux secteurs agricole et agroalimentaire (chimistes, agronomes et diététistes) à un mémoire conjoint destiné à la CAAAQ.
- Adoption de la date, de l'endroit et de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres.
- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2007.
- Adoption d'une politique à l'égard des conditions, frais de déplacements et de vacances pour la présidence.
- Adoption d'une politique pour l'octroi de commandites et de dons.
- Renouvellement du programme collectif d'assurance médicaments avec l'Industrielle Alliance.
- Renouvellement du programme d'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale assurances générales.
- Modifications au formulaire de cotisation conformément à la *Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.
- Révision du rôle du comité du bien-être animal.
- Recommandation aux membres réunis en assemblée générale de reconduire le mandat de la firme Deloitte pour la vérification des états financiers de l'Ordre.
- Création d'un comité de réflexion ayant pour mandat d'évaluer l'impact du projet de rejet des carcasses de volaille sur la profession vétérinaire et sur le public.
- Formation d'un comité d'analyse et de réflexion visant à proposer des pistes de solutions pour pallier aux problématiques reliées à l'accessibilité des services d'urgence.
- Adoption des prévisions budgétaires 2008-2009.
- Adoption du *Règlement modifiant le Code de déontologie des médecins vétérinaires*.
- Adoption des orientations réglementaires recommandées par le comité ad hoc sur la Loi 14 afin de permettre la délivrance de quatre nouveaux types de permis : permis sur permis, permis spéciaux, permis temporaire restrictif, permis général permanent par reconnaissance d'équivalence pour les candidats diplômés d'écoles vétérinaires françaises.
- Création d'un comité de révision des décisions du Bureau en matière de reconnaissance des équivalences (*Règlement sur les normes d'équivalences aux fins d'un permis ou d'un certificat de spécialiste*).
- Adoption du programme d'inspection professionnelle 2007-2008.
- Adoption des modifications aux *Normes minimales d'exercice*.
- Adoption des modifications aux exigences de formation continue.

## Réglementation

- Appui à la nouvelle procédure d'examens du Bureau national des examinateurs (BNE) pour les diplômés issus des écoles non agréées par le *Council on Education of the American Veterinary Medical Association*.
- Adoption du *Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société*.
- Admission à l'exercice

### Admission à l'exercice

Le Bureau a entériné toutes les décisions prises par le comité administratif en matière d'octrois de permis réguliers permanents, de permis temporaires, de certificats de spécialistes, de renouvellements de permis temporaires et de reconnaissances d'équivalence de diplôme et de formation

### Surveillance de l'exercice

- Dans un dossier : imposition d'un cours, d'un stage de perfectionnement et de la suspension du droit d'exercer la médecine vétérinaire.
- Réintégration d'un membre dans son plein droit d'exercice.

### Accès à l'information

- Nomination de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Me Céline Martineau, à titre de responsable de l'accès aux documents de l'Ordre et de la protection des renseignements personnels.
- Nomination de la Dre Sonia Voyer, syndic, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels relevant de la compétence du syndic.

# Le personnel de l'Ordre au 31 mars 2008

## Administration générale

Me Céline Martineau	Directrice générale et secrétaire
Mme Denise Bonin	Technicienne comptable
Mme Mireille Trudeau	Secrétaire de direction

## Bureau du syndic

Dre Sonia Voyer	Syndic
Dr Jean-Luc Laberge	Syndic adjoint
Dre Mireille Rondeau	Syndic correspondant
Mme Lucie Lacoste	Secrétaire de gestion

## Communications

Mme Hélène Boyer	Directrice
Mme Johanne Potvin	Secrétaire de gestion
Mme Lyne Richer	Réceptionniste

## Développement professionnel

Dre Sylvie Latour	Directrice
Dre Suzanne Breton	Coordonnatrice de l'admission et du développement professionnel
Mme Françoise Demers	Secrétaire de gestion
Mme Ginette Robert	Secrétaire

# Rapport du comité administratif

## Les membres du comité administratif

### Présidence

Dre Christiane Gagnon (départ en novembre 2007)

Dr Yves Gosselin, président par interim (début décembre 2007)

### Membres

1<sup>er</sup> vice-président : Dr Yves Gosselin/  
Dr Alain Laperle

2<sup>e</sup> vice-président : Dr Alain Laperle/  
Dr Michel Major

Administratrice élue : Dre Micheline Filion Carrière

Administrateur nommé : M. Bernard Drouin

### Mandat

Le comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue à l'exception de l'adoption de règlements.

Au cours du présent exercice, le comité administratif a tenu sept réunions régulières et une réunion extraordinaire.

Les faits saillants de la période, tels que soulignés dans les résolutions adoptées, se résument comme suit :

- Octroi d'un mandat à une firme externe pour le développement d'un plan de classification et de conservation des documents.
- Reconduction du mandat de la firme Prometric pour la surveillance des examens d'admission.
- Appui accordé à l'*Ontario Veterinary Medical Association* dans le cadre du projet « *CanAdvance Program* ».
- Renouvellement du programme d'assurance collective OMVQ – administration.
- Octroi d'un mandat à une firme de consultants pour la dotation du poste de directeur des communications.

- Recommandation au Bureau de verser une contribution financière au projet de formation « Initiation au leadership vétérinaire » de la Faculté de médecine vétérinaire.
- Recommandation au Bureau de prendre le « virage vert » en imprimant un nombre minimum de rapports annuels et en le publiant sur le site Internet de l'Ordre.

### Admission à l'exercice

Octroi de permis permanent	92
Octroi de permis temporaire	11
Octroi de certificat de spécialiste	4
Renouvellement permis temporaire	22
Reconnaissance d'équivalence de diplôme	4
Reconnaissance de formation	22
Autorisation spéciale	5
Refus d'octroi de permis temporaire	3

### Surveillance de l'exercice

Poursuite pour pratique illégale	1
Radiation du tableau des membres	6

# Rapport du comité de la formation

## Membres

Dre Christiane Gagnon / Dr Yves Gosselin, président par intérim

Dr Jean Sirois, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Dre Christiane Girard, vice-doyenne aux affaires étudiantes et à la vie facultaire

Dr Pascal Dubreuil, vice-doyen à la formation professionnelle

Dr André Vrins, vice-doyen à la formation professionnelle

Dr Gildas Haméon, représentant du Bureau de l'Ordre

Dre Suzanne Breton, coordonnatrice de l'admission et du développement professionnel

M. Martin Roy, représentant étudiant 1<sup>re</sup> année

Mme Eva Larouche Lebel, représentante étudiante 2<sup>e</sup> année

M. Vincent Paradis, représentant étudiant 3<sup>e</sup> année

Mme Audrey Amoroso, représentante étudiante 4<sup>e</sup> année

Mme Annie Deschamps et M. Alexandre Proulx, représentants étudiants 5<sup>e</sup> année

## Mandat

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité est de soumettre des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions du Québec, de même qu'aux universités et au ministère de l'Éducation sur le programme d'études en médecine vétérinaire, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

## Réalisations

Bien que le comité de la formation de l'Ordre ne se soit pas réuni au cours du présent exercice, le comité des programmes de la Faculté de médecine vétérinaire, au sein duquel siègent plusieurs membres du comité de la formation, s'est rencontré sur une base régulière, environ aux deux mois.

Les réalisations se rapportent donc à ce comité qui a la possibilité de faire des représentations directement aux autorités de l'Université de Montréal afin de faire modifier et adopter le contenu des programmes du

doctorat en médecine vétérinaire. Plusieurs cours ont été remodelés afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des étudiants en médecine vétérinaire du 1<sup>er</sup> cycle. Le comité a, notamment, retenu les modifications suivantes au programme afin que les notions enseignées soient davantage appliquées à la médecine vétérinaire, plus cohérentes à la formation et bien intégrées dans le programme général :

- Refonte du cours de psychologie et notions fondamentales d'éthique.
- Droit professionnel pour la santé.

## Initiation au leadership vétérinaire

Au cours du dernier exercice, l'Ordre et la Faculté de médecine vétérinaire ont organisé des ateliers de formation pour les étudiants en première année du programme de doctorat en médecine vétérinaire dans le cadre d'un projet intitulé *Initiation au leadership vétérinaire* (ILV). En 2007, ce projet innovateur, dont les objectifs sont d'accroître le niveau des compétences sociales et du savoir-être des diplômés, a connu un succès éclatant. En effet, l'édition 2007 qui s'est déroulée au Centre de villégiature Jouvence, en Estrie, a accueilli les 85 étudiants de première année et une trentaine d'accompagnateurs, du 17 au 19 septembre. Les ateliers proposés s'articulaient autour de quatre grands axes : la connaissance de soi et des autres, la maîtrise de soi, les relations avec les autres et le service à la clientèle.

Ces compétences humaines essentielles aux médecins vétérinaires sont complémentaires à celles du savoir et savoir-faire et contribuent significativement au succès des futurs professionnels. Cet événement, qui met en lumière l'importance des communications et de l'intelligence émotionnelle dans les relations interpersonnelles dans la vie professionnelle, sera répété au cours des prochaines années. Un comité est déjà à l'oeuvre pour préparer la deuxième édition prévue en septembre 2008.

# Rapport des activités relatives à l'admission

## Comité d'admission

### Membres du comité d'admission

Dr Jean Piérard, président  
 Dre Suzanne Breton  
 Dr Rocky Di Fruscia  
 Dr Gilles Fecteau  
 Dr Alain Villeneuve

### Mandat

Le comité d'admission, dont les membres sont nommés par le Bureau, a pour mandat de surveiller l'admission à l'exercice en conformité avec le *Règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation* et le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis*.

Les membres du comité font l'étude des dossiers académiques soumis par des candidats diplômés hors Québec qui demandent une reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation en médecine vétérinaire. Des recommandations à cet effet sont transmises au comité administratif et au Bureau.

### Reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation

Le comité d'admission a tenu six réunions ou consultations au cours de l'année et a procédé à l'étude de 26 demandes de reconnaissance reçues.

Nombre total de demandes de reconnaissance d'équivalence	
Équivalences de diplôme (établissements agréés)	Équivalences de formation (établissements non agréés)
3 diplômés au Canada	19 diplômés en Europe
1 diplômé en Australie	1 diplômé en Amérique du Sud
	2 diplômés en Afrique
<b>4</b>	<b>22</b>

Les 26 demandes ont fait l'objet d'une décision à la fin de la période. De ces 26 demandes, 16 candidats ont procédé simultanément à une demande d'admission à l'exercice.

## Admission à l'exercice

### Délivrance des permis temporaires

Au cours de l'exercice administratif 2007-2008, l'Ordre a reçu 39 demandes de permis temporaires.

	Nombre total de demandes de permis temporaires	
	Demandes acceptées	Demandes refusées
1 <sup>er</sup> octrois	11	3
En vertu du <i>Code des professions</i>	9	3
En vertu de la <i>Charte de la langue française</i>	2	0
Renouvellements	22	3
En vertu du <i>Code des professions</i>	22	0
En vertu de la <i>Charte de la langue française</i>	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>6</b>

### Délivrance de permis réguliers

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'Ordre a reçu 93 demandes de permis réguliers.

	Nombre total de demandes de permis réguliers	
	Demandes acceptées	Demandes refusées
En vertu de l'art. 184 du <i>Code des professions</i> et autres modalités d'admission	86	1
En vertu de la reconnaissance d'équivalence de diplôme et autres modalités d'admission	3	0
En vertu de la reconnaissance d'équivalence de formation et autres modalités d'admission	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>1</b>

## Comité de spécialistes

### Délivrance de certificats de spécialistes

#### *Membres du comité des spécialistes*

Dr Jacques Dupuis, président

Dr Michel Desnoyers

Dre Monique Doré

Dr Pierre-Grégoire Dubé

Dr Serge Messier

Dr Mihály Szöke

Dr Denis Vaillancourt

### Mandat

Le comité a pour mandat d'examiner les demandes de certificat de spécialiste, d'évaluer les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation, de recommander au Bureau de reconnaître les équivalences acceptables et de répondre aux demandes du Bureau concernant les dossiers touchant les spécialistes.

L'Ordre a reçu quatre demandes de certificat de spécialiste et toutes ces requêtes respectaient les normes d'équivalence et les conditions de délivrance d'un certificat de spécialiste. Ainsi, quatre certificats de spécialistes ont été octroyés dans les spécialités suivantes :

- 1 dans la discipline de la chirurgie des animaux de compagnie.
- 2 dans la discipline de la pathologie.
- 1 dans la discipline de la microbiologie.

## Rapport des activités relatives aux actions menées par l'Ordre en vue de faciliter l'intégration des médecins vétérinaires diplômés hors Québec

Le service de l'admission de l'Ordre a procédé, avec l'aide du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), à l'élaboration d'un projet d'amélioration des communications avec les candidats diplômés hors Québec qui se divise en deux phases :

### Phase 1 : Guide d'accueil des médecins vétérinaires diplômés hors Québec

La première phase consistait en la réalisation du *Guide d'accueil des médecins vétérinaires diplômés hors Québec*. Ce document, disponible sur le site Internet de l'Ordre, permet aux candidats de consulter toute l'information relative aux aspects suivants :

- Le processus d'admission à l'Ordre, les formulaires d'admission et les frais requis pour les demandes d'équivalence des médecins vétérinaires formés hors Québec.
- Les frais et les renseignements relatifs à la préparation aux examens d'admission du Bureau national des examinateurs.
- La *Loi sur les médecins vétérinaires* et les règlements qui régissent la profession.
- Le contexte de l'exercice de la médecine vétérinaire au Québec selon les différents domaines de pratique.
- Les valeurs culturelles et l'intégration professionnelle au Québec.
- Les critères de sélection et les conditions d'admission en cours de programme de doctorat en médecine vétérinaire à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour les candidats diplômés hors Québec, en vue de faire une mise à niveau des connaissances acquises dans les établissements d'enseignement non agréés.

En plus de la consultation possible du guide sur le site Internet pour les candidats qui désirent obtenir de l'information préalable à la décision d'immigrer au Québec, ce dernier a aussi été distribué aux médecins vétérinaires diplômés hors Québec déjà résidents dans la province. Ces candidats ont été rencontrés à l'automne 2007 au cours de deux ateliers où étaient présents des représentants de l'Ordre et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

## Phase 2 : Optimisation du site Internet de l'Ordre

Cette deuxième phase se définissait comme suit :

- La conception d'un module de saisie de données et de diffusion de l'information pour les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation en médecine vétérinaire.
- La diffusion en ligne d'un enregistrement audiovisuel de deux témoignages de médecins vétérinaires formés hors Québec qui ont réussi le processus d'admission à l'exercice et sont actuellement titulaires de permis délivrés par l'Ordre.

Au cours du présent exercice, les travaux de la phase 1 du projet ont été complétés et l'objectif d'amélioration des communications avec les diplômés hors Québec a été atteint.

En tout début de l'exercice 2008-2009, l'Ordre a entrepris l'achèvement de la phase 2 pour la mise en ligne des outils proposés.



# Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

## Comité d'assurance responsabilité professionnelle

### Membres

Dr Richard Bourassa, président

Dre Ghislaine Gagné

Dre Suzanne Breton

M. Michel Talbot, directeur principal, assurance de dommages des entreprises

M. Gilles Lortie, directeur principal, indemnités de l'Est

Mme Chantale Boulay, experte en sinistre

Mme Sylvie Laurendeau, agente en assurance de dommages des entreprises

Mme Michèle Blain, experte en sinistre

Personne-ressource : Me Céline Martineau

### Mandat

De par son mandat de protection du public, l'Ordre a instauré un comité d'assurance responsabilité professionnelle formé d'un médecin vétérinaire exerçant dans chacune des classes de membres assurés, à titre de consultant professionnel et de représentant de la compagnie d'assurance du régime collectif de l'Ordre.

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a le rôle de faire de la prévention auprès des membres de l'Ordre, par :

- L'observation des faits saillants du programme d'assurance responsabilité professionnelle.

- L'identification des grandes tendances à prévoir.
- L'analyse des types et des montants des réclamations.

Le comité assure ainsi une fonction de vigie. Il veille au bon fonctionnement du programme collectif en vue de tendre vers la stabilisation des primes exigées aux membres. Le comité s'acquitte également de son rôle d'informateur par la publication régulière de conseils de prévention des sinistres dans le journal bimestriel de l'Ordre, *Le Veterinarius*.

### Réalisations

En plus de la transmission ponctuelle des rapports d'opération et la rédaction d'articles, le comité a tenu une réunion lors du présent exercice au cours de laquelle le bilan annuel a été discuté et analysé, notamment :

- La compilation du nombre de réclamations traitées, du nombre de dossiers fermés avec paiement d'indemnités, sans paiement d'indemnités ainsi que le nombre de dossiers toujours en cours de règlement.
- La révision de cas particuliers.
- L'identification de thèmes de prévention pour publication dans *Le Veterinarius*.

## Répartition des membres de l'Ordre selon les classes de membres assurés inscrits au tableau

	Nombre	Montant de garantie / sinistre	Montant de garantie / période
Total des membres inscrits	2030		
Pratique des animaux de compagnie	955	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Pratique des grands animaux	505	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemptions	570	N/A	N/A

# Rapport de la Direction du développement professionnel

La Direction du développement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et la compétence des membres de la profession, notamment l'inspection professionnelle, la formation continue et le congrès annuel. Elle assure le soutien permanent auprès des comités en lien avec ce mandat. Au besoin, elle s'occupe également de tout autre dossier pertinent au développement professionnel.

Le regroupement de tous ces dossiers sous une même direction offre une possibilité d'intervention supérieure, basée sur une connaissance générale et une vue d'ensemble des principaux dossiers relatifs à la surveillance de l'exercice et la compétence des membres. Ainsi, certaines formations proposées dans le cadre du congrès peuvent l'être en réponse à des lacunes rencontrées au cours des visites d'inspection professionnelle.

Le principal changement survenu à la Direction du développement professionnel, au cours de l'exercice 2007-2008, a été le retour du dossier de l'admission à l'exercice sous la responsabilité de la Direction générale. Toutefois, la gestion de ce dossier est toujours assurée par la coordonnatrice du développement professionnel. De plus, certaines modifications à l'organigramme de l'Ordre sont prévues au cours du prochain exercice et, en conséquence, la coordonnatrice du développement professionnel sera dorénavant sous la supervision de la directrice générale.

Au cours de cet exercice, la Direction du développement professionnel a aussi participé à différents comités et groupes de travail à l'Ordre, notamment les services d'urgence en médecine vétérinaire et la mise en application du règlement sur les actes autorisés, en particulier la gestion des formulaires pour la clause grand-père de ce règlement. Elle a également collaboré

à certaines activités de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, dont, au comité organisateur du projet *Introduction au leadership vétérinaire*, activité préparée pour les étudiants de 1<sup>re</sup> année, et au cours de *Droit pour les professionnels de la santé* donné aux étudiants de 4<sup>e</sup> année.

Les dossiers supervisés par la Direction du développement professionnel sont décrits de façon plus détaillée dans les pages suivantes.

Il est important de souligner la précieuse collaboration et la contribution inestimable de tous les bénévoles qui participent aux différents comités en lien avec le développement professionnel ainsi que le travail de tout le personnel oeuvrant au sein de cette direction. Je tiens à les remercier très sincèrement de leur dévouement et leur professionnalisme.

La directrice du développement professionnel,



Dre Sylvie Latour

# Comité d'inspection professionnelle

## Membres

Dr Michel Turcotte, président  
Dre Brigitte Boucher  
Dre Solenne Courtemanche  
Dre Sarah Despatie  
Dr Sylvain Forget  
Dr Pierre Marcoux  
Dre Sylvie Robin  
Dre Sylvie Latour, secrétaire  
Dre Suzanne Breton, secrétaire substitut

## Inspecteurs-conseils

Dre Diane Capistran  
Dr Maurice Desrochers  
Dre Andrée Lafaille  
Dre Sophie Roy

## Enquêteurs-experts

Dre Marie-Claude Bélanger  
Dr Yvon Couture  
Dr Paul Desrosiers  
Dr Pierre-Grégoire Dubé (mandat terminé le 30 novembre 2007)  
Dre Marilyn Dunn  
Dr Gilles Fecteau  
Dre Marie-Sophie Gilbert  
Dr Gilbert Hallé  
Dre Céline Lavallée  
Dre Maryse Lavoie  
Dre Suzanne Milette (mandat terminé le 30 novembre 2007)  
Dr Camille Moore (mandat terminé le 21 juin 2007)  
Dr Jean Moreau  
Dre Denise Tousignant  
Dr Claude Tremblay  
Dr André Vrins

## Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du Bureau ou de sa propre initiative, le comité fait enquête sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des

experts. Finalement, le comité fait rapport au Bureau et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel dans le but d'assurer la protection du public.

Le Bureau nomme les inspecteurs-conseils et les enquêteurs-experts qui assistent le CIP dans ses fonctions. Ceux-ci sont membres de l'Ordre.

De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code de déontologie* ou de la *Loi sur les médecins vétérinaires et règlements*.

## Réunions

Durant l'exercice 2007-2008, le comité a tenu cinq réunions régulières, dont l'une en conférence téléphonique, et une réunion d'orientation. Au cours de la réunion d'orientation, le comité a analysé à fond les différentes questions soulevées au fil des réunions régulières et a également révisé certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*, pour lesquelles les inspecteurs-conseils avaient reçu des commentaires des médecins vétérinaires durant l'année.

## Programme de surveillance générale de l'exercice

Le comité surveille l'exercice de la profession suivant le programme de surveillance générale de l'exercice qu'il détermine et que le Bureau approuve annuellement. Pour l'exercice 2007-2008, compte tenu de l'amélioration du respect des *Normes minimales d'exercice* au cours des dernières années, le comité a décidé de réviser les objectifs et les priorités de son programme et, en conséquence, celui-ci est dorénavant basé sur des visites régulières d'inspection aux cinq ans. Ceci permet de visiter en priorité, et plus fréquemment, les médecins vétérinaires qui ne sont pas conformes. La date de la prochaine visite, régulière rapprochée ou de contrôle, est déterminée en fonction du nombre de recommandations et si celles-ci ont déjà été signalées à la suite de visites précédentes.

Au moins 15 jours avant la date d'une vérification, la secrétaire du comité fait parvenir au médecin vétérinaire visé par une visite régulière d'inspection, un avis de vérification et un questionnaire prévisite. Ce questionnaire doit être remis à l'inspecteur-conseil au moment de la visite. En 2007-2008, le comité a inspecté 314 médecins vétérinaires répartis dans 177 établissements. De ce nombre, huit inspections constituaient des visites de contrôle. Le médecin vétérinaire qui fait l'objet d'une visite de contrôle n'a pas à remplir le questionnaire prévisite. Par conséquent, le comité a transmis un total de 306 questionnaires qui lui ont tous été retournés. La répartition des médecins vétérinaires visités, selon les domaines de pratique, a été la suivante :

- 67,52 % pour les animaux de compagnie.
- 28,66 % pour les bovins et les équins.
- 3,82 % pour les grandes populations animales.

La diminution du nombre de visites en 2007-2008, comparativement à l'exercice précédent, s'explique par la modification d'un programme triennal en un programme quinquennal. En ce qui concerne les grandes populations animales, les activités d'inspection dans ce domaine ont repris en cours d'année et sont maintenant faites par l'inspecteur-conseil du domaine des grands animaux.

À la fin de la visite, l'inspecteur-conseil laisse au médecin vétérinaire le rapport d'inspection professionnelle et la liste des correctifs à apporter pour se conformer à la *Loi sur les médecins vétérinaires et règlements* ainsi qu'aux *Normes minimales d'exercice* qui s'appliquent à son secteur d'activité. Le médecin vétérinaire doit répondre aux recommandations formulées et faire parvenir toutes les pièces justificatives demandées dans un délai de un mois après la date de la visite.

### Données statistiques

À l'analyse des données statistiques, il est intéressant de noter que 78,03 % des médecins vétérinaires visités ont reçu 10 recommandations ou moins et que 63,38 % des professionnels visités auront leur prochaine visite régulière dans cinq ans ou plus, ce qui représente une légère augmentation de ces deux pourcentages par rapport à l'an dernier. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le secteur d'activité, soit 70 pour les animaux de compagnie, 34 pour les bovins, 29 pour les équins et 28 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités.

### Nombre de recommandations suivant la visite d'inspection

Nombre de recommandations	5 ou moins		6 à 10		11 à 15		16 et plus		TOTAL	
	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.
Animaux de compagnie	86	42	64	37	27	21	35	17	212	117
Grands animaux	51	36	32	11	2	1	5	1	90	49
Grandes populations animales	12	11	0	0	0	0	0	0	12	11
TOTAL	149	89	96	48	29	22	40	18	314	177

### Intervalle avant la prochaine visite d'inspection

Prochaine visite	Contrôle (3 à 6 mois)		1 an		2 à 4 ans		5 ans et plus		TOTAL	
	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.
Animaux de compagnie	19	18	12	7	55	32	126	60	212	117
Grands animaux	5	4	0	0	23	13	62	32	90	49
Grandes populations animales	0	0	0	0	1	1	11	10	12	11
TOTAL	24	22	12	7	79	46	199	102	314	177

## Évaluation des visites d'inspection

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le comité transmet aux médecins vétérinaires visités un formulaire d'évaluation de la visite d'inspection dans le but d'assurer un contrôle de la qualité et de vérifier le degré de satisfaction des médecins vétérinaires au regard du système d'inspection professionnelle. Après neuf mois d'implantation de cet outil d'évaluation, le comité a obtenu un taux de réponse de 34 %.

Les principaux points forts ont été : les bons conseils, la courtoisie, le respect et la compétence des inspecteurs-conseils alors que les points faibles ont été : le questionnaire prévisite trop long avec des questions pas toujours très claires et, pour quelques médecins vétérinaires, le délai trop court pour l'envoi de l'avis de visite et du questionnaire prévisite de même que la durée de la visite. En réponse à ces commentaires, le comité procédera à la révision du questionnaire prévisite pour chacun des secteurs d'activité au cours de la prochaine année.

## Recommandations

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- Les ententes pour les urgences.
- La tenue des dossiers.
- Le registre des substances contrôlées.
- La garde sécuritaire des médicaments contrôlés.
- L'emplacement de la pharmacie.
- La conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant.
- La conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables.
- L'étiquetage des médicaments.
- Les mesures de sécurité en radiologie, notamment les dosimètres individuels.
- L'identification permanente des radiographies.
- Les protocoles d'anesthésie et d'analgésie.
- La modernisation de la bibliothèque.
- La conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux.
- Le respect des normes pour l'appellation d'hôpital.

## Enquêtes particulières sur la compétence

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité a procédé à deux enquêtes particulières sur la compétence professionnelle de médecins vétérinaires. L'une dans le domaine des animaux de compagnie, à la suite d'un stage volontaire de perfectionnement en chirurgie générale, et l'autre dans le domaine des grands animaux, à la suite du non-respect des exigences de

formation continue. Les rapports d'enquête ont donné lieu à des recommandations précises de la part du comité, mais aucun de ces deux rapports n'a entraîné de recommandations au Bureau.

En suivi d'une enquête particulière faite à la fin de l'exercice précédent, le comité a fait la recommandation au Bureau d'obliger un médecin vétérinaire à compléter avec succès une formation théorique et un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie, assortie d'une limitation de son droit d'exercice. Le Bureau a entériné la recommandation du comité et a suspendu le droit de ce médecin vétérinaire d'exercer ses activités professionnelles jusqu'à ce qu'il ait rencontré cette obligation.

## Information au syndic

Au cours de l'exercice 2007-2008, aucun dossier n'a été porté à l'attention du syndic.

## Autres activités

De plus, le comité a :

- analysé plus à fond la tenue de dossiers de six médecins vétérinaires en suivi de recommandations découlant de visites d'inspection;
- fait le suivi de trois dossiers provenant du Bureau du syndic;
- pris connaissance d'un engagement signé par un médecin vétérinaire avec le Bureau du syndic et fait le suivi nécessaire;
- fait le suivi d'une formation théorique volontaire d'un médecin vétérinaire dans le domaine des animaux de compagnie à l'aide d'un examen écrit;
- dressé la liste des médecins vétérinaires qui n'ont pas fait les heures requises de formation continue, puis fait les visites d'inspection nécessaires;
- modifié le questionnaire prévisite dans le domaine des animaux de compagnie en ajoutant de spécifier la nature des interventions faites dans le domaine des animaux exotiques de compagnie;
- recommandé au Bureau la nomination d'un enquêteur-expert dans le domaine des grandes populations animales;
- surveillé l'application du nouveau *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires*;
- collaboré avec le MAPAQ à un projet sur la récupération des déchets biomédicaux en médecine vétérinaire, notamment en sensibilisant davantage les membres à cette question au moment des visites d'inspection.

## Réunion d'orientation

Au cours d'une réunion d'orientation, le comité a, entre autres :

- révisé et modifié certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*, puis recommandé au Bureau l'adoption de ces modifications;
- amorcé une analyse au sujet des appellations d'établissements vétérinaires; cette analyse se poursuivra au cours du prochain exercice;
- recommandé au Bureau l'adoption d'une nouvelle politique relative à la formation continue d'un médecin vétérinaire absent du tableau pour des périodes de 1 à 3 ans et de 3 ans ou plus;
- discuté des services vétérinaires offerts et des actes vétérinaires posés par des médecins vétérinaires dans des locaux appartenant à des organismes sans but lucratif et des sociétés de protection des animaux; ces médecins vétérinaires seront visités régulièrement, afin de s'assurer qu'ils pratiquent dans des locaux respectant les normes, et le comité les informera adéquatement de leurs responsabilités, notamment en regard de la pharmacie;
- discuté de la possibilité d'utiliser un autre type de surveillance que les visites physiques, notamment à l'aide de questionnaires plus détaillés ou même de visites virtuelles;
- demandé l'avis à deux experts relativement à certains protocoles d'anesthésie et de chirurgie;
- dressé le programme de surveillance générale pour 2008-2009, puis l'a fait approuver par le Bureau.

## Autres rencontres ou activités

Au cours de cet exercice, quelques rencontres et activités diverses ont aussi eu lieu, entre autres :

- Participation à certaines activités et formations données par le Conseil interprofessionnel du Québec traitant de divers sujets relatifs à l'inspection professionnelle.
- Nomination d'un membre et de la secrétaire du comité au groupe de travail sur les services d'urgence.
- Rencontre d'orientation au sujet des visites d'inspection dans le domaine des grandes populations animales entre le président, deux membres et la secrétaire du comité ainsi que l'inspecteur-conseil du domaine des grands animaux.

## Conclusion

Le comité constate, depuis quelques années, une amélioration du respect des *Normes minimales d'exercice*, principalement celles relatives aux équipements et locaux. Toutefois, l'un des points qui nécessitera un effort de la part des médecins vétérinaires, en particulier ceux qui pratiquent seuls, sera de porter une attention particulière à mieux détailler les dossiers, notamment l'examen physique, le plan diagnostique, les résultats d'analyses, le plan thérapeutique et les recommandations faites au client.

Au cours de la prochaine année, l'un des dossiers prioritaires du comité, en plus de suivre son programme annuel de surveillance générale, sera de compléter l'analyse des appellations d'établissements vétérinaires, en tenant compte des conclusions du groupe de travail sur les services d'urgence, et de transmettre ses recommandations au Bureau pour adoption.

Dre Sylvie Latour

# Formation continue

## Mandat

La Direction du développement professionnel supervise la formation continue et, à ce titre, remplit le mandat suivant :

- Surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes.
- Suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation continue et du degré de satisfaction des membres par rapport à ces activités.
- S'assurer que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue, en tenant à jour la fiche personnelle de chacun d'eux et en faisant les suivis nécessaires, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle.
- S'assurer que les formations inscrites correspondent au domaine d'exercice du membre.
- Gérer la formation à distance (vidéocassettes, recueils et questionnaires de la revue).

La Direction du développement professionnel prend la majorité des décisions administratives qui concernent la formation continue. Cependant, toute modification à la politique actuelle doit être adoptée par les administrateurs du Bureau.

## Réalisations

L'Ordre a adopté une politique de formation continue obligatoire en décembre 1992. Celle-ci est décrite dans le guide des *Exigences de formation continue en médecine vétérinaire*.

Au cours de l'exercice 2007-2008, une modification à cette politique a été recommandée par le comité d'inspection professionnelle puis adoptée par le Bureau. Cette modification concerne la formation continue d'un médecin vétérinaire qui se réinscrit au tableau après une période d'absence de 1 à 3 ans ou de 3 ans et plus. À moins d'être en mesure de prouver qu'il a fait une formation continue adéquate pendant son absence au tableau, ce médecin vétérinaire devra faire 10 ou 20 heures de formation continue, selon la durée de l'absence, au cours de l'année suivant sa réinscription au tableau.

La Direction du développement professionnel a mis à jour le guide des *Exigences de formation continue en médecine vétérinaire* à la suite de l'adoption de

cette modification. Celui-ci n'a pas été expédié aux membres puisqu'il est accessible sur le site Internet de l'Ordre. Il est envoyé sur demande en format papier. Les membres ont toutefois été informés de la modification par *Le Veterinarius Flash*, un bulletin électronique, et le magazine *Le Veterinarius*.

## Formations disponibles

Le congrès annuel, organisé en collaboration avec la Direction des communications, représente la principale activité de formation continue de l'Ordre. En 2007, l'Ordre s'est joint à l'*International Veterinary Academy of Pain Management (IVAPM)* et à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour en faire un événement international. Pour plus de détails, voir la section intitulée « Congrès ».

Le congrès est une activité de formation continue facultative. En 2007, le programme complet s'échelonnait sur deux journées et demie et offrait la possibilité aux médecins vétérinaires présents d'inscrire jusqu'à 18 heures de formation continue à leur dossier respectif. Au total, 444 membres de l'Ordre ont assisté à cette activité, selon la répartition suivante :

- 6 membres ont assisté au programme professionnel seulement, soit 4 heures de formation continue.
- 39 membres ont assisté à 1 journée du programme scientifique, soit 7 heures de formation continue.
- 16 membres ont assisté à 1 journée scientifique et au programme professionnel, soit 11 heures de formation continue.
- 315 membres ont assisté à 2 journées scientifiques, soit 14 heures de formation continue.
- 68 membres ont assisté à 2 journées scientifiques et au programme professionnel, soit 18 heures de formation continue.

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres grâce à la vidéothèque de l'Ordre, actualisée annuellement avec les conférences présentées au dernier congrès. Celle-ci compte maintenant 143 titres avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des cinq derniers congrès de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2007-2008, plus de 217 médecins vétérinaires se sont prévalus de cette opportunité, soit par la location de vidéocassettes (48 locations), soit par les questionnaires de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* (169 questionnaires retournés).

De plus, afin d'informer les membres des différentes sessions scientifiques données par les associations et les organismes externes, un babillard est publié dans chaque édition du magazine *Le Veterinarius*.

### **Conséquences d'une formation continue incomplète**

Tout médecin vétérinaire qui ne respecte pas la politique de formation continue obligatoire en ne complétant pas les exigences de formation continue, sans justification valable, peut avoir à démontrer sa compétence devant le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité d'inspection professionnelle a procédé à une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'un médecin vétérinaire à la suite du non-respect de ces exigences. Le rapport d'enquête a donné lieu à des recommandations précises de la part du comité, mais n'a entraîné aucune recommandation au Bureau.

Dre Sylvie Latour



# Rapport du comité du congrès

## Membres

Dre Christiane Gagnon, présidente  
Dre Sylvie Latour, directrice du développement professionnel  
Dre Micheline Filion Carrière, directrice de la formation continue et adjointe au vice-doyen à la formation professionnelle, FMV de l'Université de Montréal  
Dr Éric Troncy, professeur agrégé de physiopharmacologie, FMV de l'Université de Montréal  
M. Mathieu Bilodeau, directeur des communications (départ janvier 2008)

## Mandat

Le comité organise le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer. Quelques membres du comité du congrès 2007 étaient différents des autres années, compte tenu de l'organisation conjointe et du caractère international de l'événement.

## Réalisations

Le comité a tenu trois réunions durant l'année 2007, incluant la réunion rétrospective. Plusieurs rencontres préparatoires ont également eu lieu en 2006 et 2007.

En 2007, l'Ordre s'est joint à l'*International Veterinary Academy of Pain Management (IVAPM)* et à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal afin d'offrir un événement exceptionnel sous le thème *Unis contre la douleur!* Cette activité s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2007 à l'*Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth*, à Montréal. Plus que le lieu et la date inhabituels, l'organisation était toute novatrice, centralisée sur une thématique commune, soit le contrôle de la douleur chez toutes les espèces animales, y compris l'homme.

## Programme scientifique et participation

Habituellement, le programme scientifique vise à satisfaire les champs traditionnels des médecins vétérinaires praticiens dans les domaines des animaux de compagnie, des bovins, des équins, de la santé publique et de l'industrie animale. Toutefois, en 2007, la collaboration avec le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), l'Association pour l'anesthésie et l'analgésie

animales (4A-VET) et la Société canadienne contre la douleur (SCD) a ouvert aussi le congrès aux domaines des animaux de laboratoire, des animaux exotiques et de la recherche appliquée et fondamentale.

En conséquence, cet événement a connu un succès vraiment remarquable et représente le plus important congrès de l'histoire de l'Ordre. En effet, cette édition spéciale du congrès a attiré plus de 1000 personnes, dont plus de 600 médecins vétérinaires, médecins, dentistes et chercheurs, d'ici et d'ailleurs. Au total, 55 conférenciers ont présenté autant de conférences dans neuf secteurs d'activité.

En complément, le programme des techniciens en santé animale, qui comportait trois conférences données par quatre conférenciers, a également été très apprécié des 81 participants. De plus, pour la première fois au congrès de l'Ordre, les techniciens avaient la possibilité de s'inscrire à deux journées de formation et d'assister aux conférences du programme douleur, en plus du programme qui leur était destiné.

L'ajout d'un volet recherche a permis d'offrir un concours de présentations de recherches sur la douleur. Celui-ci était divisé en trois sections : affiches, présentations orales cliniques et présentations orales expérimentales. Une bourse de 1000 \$ a été remise aux gagnants de chaque section.

## Programme professionnel

Le programme professionnel de ce congrès portait sur trois questions brûlantes d'actualité.

En première partie, M. Jean-François Thuot, directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec, a dressé un tableau de l'évolution des effectifs en médecine vétérinaire et, par la suite, la Dre Julie Lalancette, médecin de famille et membre du Bureau du Collège des médecins du Québec, a fait un parallèle avec la situation en médecine humaine, notamment par rapport à l'évolution des services médicaux de première ligne en médecine familiale.

La deuxième partie du programme a été traitée par la Dre Christiane Gagnon, présidente de l'Ordre, et touchait les services d'urgence en médecine vétérinaire, sujet

important pour lequel une consultation régionale a été amorcée dans les semaines précédant le congrès dans le but de trouver des solutions pour régler ce problème.

Finalement, en troisième partie, Me Céline Martineau, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, a présenté le nouveau règlement sur les actes autorisés, notamment en quoi consiste ce règlement, qui sont les personnes autorisées en vertu de ce règlement et quels sont les types d'actes pouvant être autorisés par le médecin vétérinaire. Ce programme, présenté le jeudi en après-midi, a accueilli une centaine de participants et a donné lieu à des échanges très intéressants.

### **Salon des exposants**

Le Salon des exposants, autre volet important de l'événement, a connu un succès inégalé avec 92 espaces occupés par 59 exposants et quatre organismes sans but lucratif. De plus, 207 représentants étaient présents, soit 34 inscriptions complètes, 157 inscriptions de base et 16 laissez-passer quotidiens.

### **Banquet**

Le banquet de clôture a été l'occasion d'honorer deux membres de la profession par la remise d'un prix. Le Dr Richard Bérubé s'est vu remettre la médaille de saint Éloi, qui représente la plus grande distinction remise par l'Ordre à un médecin vétérinaire pour l'ensemble de sa carrière, et le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été remis à la Dre Denise Tousignant pour son implication et sa contribution au système professionnel.

### **Conclusion**

En conclusion, ce 66<sup>e</sup> congrès annuel de l'Ordre s'est soldé par un succès vraiment remarquable. Malgré l'offre de plus en plus abondante d'activités de formation continue et de congrès au Québec, il semble bien que les médecins vétérinaires soient toujours aussi avides d'apprendre de nouvelles connaissances scientifiques et de participer à des événements pouvant améliorer la qualité de leur profession. Les résultats du sondage fait auprès des participants ont démontré un taux de satisfaction élevé par rapport à la qualité du programme scientifique et à l'organisation générale de l'événement.

Dre Sylvie Latour

# Rapport des activités du bureau du syndic

## Composition

Dre Sonia Voyer, syndic  
Dr Jean-Luc Laberge, syndic adjoint  
Dr Julien Rompré, syndic correspondant  
Dre Mireille Rondeau, syndic correspondant  
Mme Lucie Lacoste, secrétaire de gestion

## Mandat

Conformément à son mandat, le syndic veille à faire respecter le Code des professions ainsi que la *Loi sur les médecins vétérinaires* et les règlements qui en découlent.

Le syndic et le syndic adjoint peuvent faire une enquête, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements. Le syndic correspondant assiste les syndicats dans l'exécution de leurs fonctions conformément à l'article 122 du *Code des professions*.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic ou le syndic adjoint peut alors décider de porter, en vertu de l'article 116 du *Code des professions*, une plainte devant le comité de discipline. Il peut aussi, selon les conclusions de l'enquête, référer le cas au comité d'inspection professionnelle ou, conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, tenter de concilier les parties.

Si les parties le requièrent, il procède à la conciliation des comptes, conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet.

Finalement, le syndic agit comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Il traite les demandes d'accès en ce qui concerne l'information qui relève de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet au *Code des professions*, à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

## Bilan des activités

Dans le cadre de ce mandat, nous avons répondu à des demandes de renseignements et à des demandes d'enquête. Nous avons, selon le cas, ouvert des dossiers, procédé à des enquêtes et à des conciliations de litige.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 31 mars 2008, nous avons complété 15 enquêtes commencées durant l'exercice précédent. Nous avons reçu 1 663 appels téléphoniques dont 158 demandes d'enquête et aucune demande de conciliation de compte. De ces 158 demandes d'enquête, 49 ont été écartées au niveau de la pré-enquête tandis que 109 ont débouché sur une ouverture de dossier et une enquête approfondie.

De ces 124 dossiers (109 nouveaux et 15 de l'exercice précédent) :

- 54 ont été fermés sans être présentés au comité de discipline dont :
  - 3 ont été transférés au comité d'inspection professionnelle.
  - 1 a fait l'objet d'un engagement pris par le médecin vétérinaire.
  - 37 ne justifiaient pas le dépôt d'une plainte disciplinaire.
  - 13 ont fait l'objet de recommandations aux médecins vétérinaires concernés.
- 7 de ces 54 décisions de ne pas porter de plainte disciplinaire ont été soumises au comité de révision :
  - 3 dossiers ont été fermés à la suite d'une conciliation entre les parties.
- 65 sont encore à l'étude.
- 2 dossiers ont été présentés au comité de discipline :
  - Une nouvelle plainte disciplinaire.
  - Une requête pour réintégrer le droit d'exercer la médecine vétérinaire dans un domaine donné.

En ce qui concerne les plaintes disciplinaires demeurées en suspens à la fin de l'exercice précédent :

- Les auditions sur culpabilité se sont terminées dans un dossier et nous sommes en attente de la décision du comité.
- Nous demeurons en attente de la décision du comité de discipline sur sanction dans trois dossiers de plainte disciplinaire.

## Accès à l'information

Le syndic a répondu à une demande d'accès concernant des informations relevant de sa compétence.

## Provenance des demandes d'enquête

Des 124 demandes d'enquête, 32 provenaient des membres et 92 du public.

## Données statistiques

Le tableau suivant fait état des données du présent rapport et celles des années précédentes.

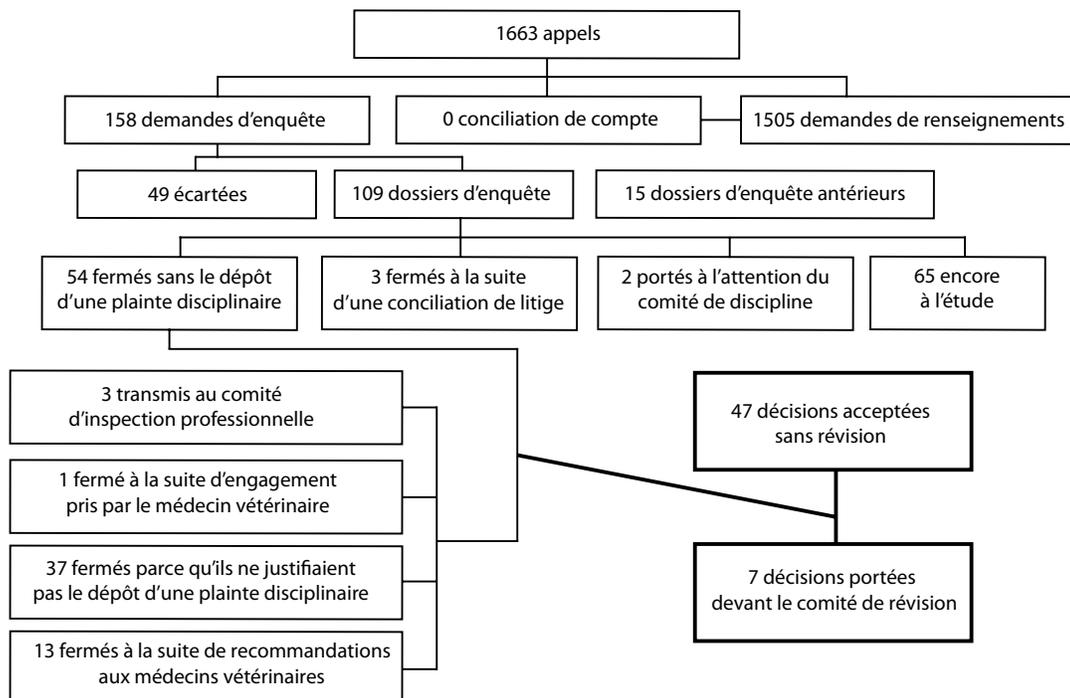
Années	Appels reçus	Demandes d'enquête	Dossiers d'enquête ouverts
2003-2004	1700	173	115
2004-2005	1655	196	145
2005-2006	1907	191	96
2006-2007	1756	140	128
2007-2008	1663	158	124

Depuis quelques années, le nombre d'enquêtes menées par le bureau du syndic est plutôt stable. La nature des reproches formulés aux médecins vétérinaires par le public se regroupent autour d'un même thème : la communication.

Bien que la profession doive évoluer au rythme de la spécialisation et des technologies, rien ne remplace le contact privilégié du médecin vétérinaire avec son client. Pour être en mesure de prendre une décision éclairée, le public doit être adéquatement informé par un professionnel de la santé animale : le médecin vétérinaire.

Dre Sonia Voyer  
Syndic

**TABLEAU DES ACTIVITÉS**



# Conciliation et arbitrage des comptes

## Conciliation

En vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte pour des services professionnels acquitté ou non acquitté peut en demander par écrit la conciliation au syndic tant que le membre n'a pas fait une demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

Le syndic n'a reçu aucune demande de conciliation de compte durant cet exercice.

## Conseil d'arbitrage des comptes

### Membres

Dr Gaston Provencher, arbitre  
Dr Gilbert Hallé  
Dre Caroline Proulx

### Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes entend les parties et reçoit leur preuve ou constate leur défaut. Il peut maintenir ou diminuer le compte en litige, déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit et statuer sur le montant que le client a reconnu devoir et qu'il a transmis avec sa demande d'arbitrage. Dans sa sentence, un conseil d'arbitrage peut maintenir ou diminuer le compte en litige, déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit et statuer sur le montant que le client a reconnu devoir et qu'il a transmis avec sa demande d'arbitrage.

### Réalisations

Aucune demande d'arbitrage n'a été reçue au cours de cet exercice.

Aucune audience du conseil n'a été tenue.

Aucune sentence d'arbitrage n'a été rendue.

# Comité de révision

## Membres

Dr Jean Piérard, président  
Dre Johanne Bernard  
Mme Ginette Bérubé  
Dr Robert Dodier  
Dr Pierre Martin

## Mandat

En vertu du *Code des professions*, le comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

## Réalisations

Le comité a tenu trois réunions et traité 11 demandes.

Dans neuf cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

Dans un autre cas, le comité a suggéré au syndic adjoint de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Dans un autre cas, le comité a demandé au syndic adjoint de compléter l'enquête.

Il n'y a pas eu de demandes d'avis présentées hors délai.

# Comité de discipline

## Mandat

Le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la *Loi sur les médecins vétérinaires*, au *Code de déontologie des médecins vétérinaires* et aux autres règlements de l'Ordre.

## Présidente

Me France Bergeron, présidente  
Me Diane Larose (nommée le 30 août 2007)

## Secrétaires

Mme Françoise Demers  
Mme Ginette Robert, secrétaire substitut

## Membres

Dr Joël Bergeron  
Dre Élise Coutu  
Dr Jean-Paul Laferrière  
Dre Brigitte Lasnier  
Dr Camille Moore  
Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska

## Audiences

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le comité a tenu 13 audiences disciplinaires. Il a été saisi d'une nouvelle plainte déposée par le syndic adjoint, le Dr Jean-Luc Laberge et d'une requête déposée par un membre.

## Plaintes

Les 13 journées d'audiences complétées se répartissent comme suit :

- 10 ont été attribuées à une seule plainte portée par le syndic adjoint, le Dr Jean-Luc Laberge, dont les audiences ont débuté en septembre 2005. Les infractions reprochées sont de diverses natures :
  - Avoir gardé un animal hospitalisé pendant huit jours, sans chercher à préciser son diagnostic.
  - Ne pas avoir informé adéquatement sa cliente en omettant de lui suggérer les tests diagnostics préconisés par les médecins vétérinaires traitants et inscrits au dossier.
  - Avoir ajouté de fausses notes au dossier.

- Avoir tenté de décourager sa cliente de consulter un autre médecin vétérinaire.
- Ne pas avoir permis à sa cliente de consulter le dossier médical de son animal.
- Avoir entravé le syndic et la syndic adjointe dans l'exercice de leurs fonctions.

- Une audience a porté sur une requête par un membre de reprendre son plein droit d'exercice.
- Deux audiences dans un dossier ont porté sur une plainte déposée par le syndic adjoint, le Dr Jean-Luc Laberge, en vertu des articles 45.7 du *Code de déontologie* et 59.2 du *Code des professions*. Les infractions reprochées sont d'avoir vendu des hormones de croissance dont l'utilisation et la vente sont interdites au Canada.

## Décisions et recommandations

Le comité a rendu une seule décision, soit :

- Une décision concernant une requête. Le comité a formulé une recommandation au Bureau de l'Ordre de réintégrer l'intimé dans son plein droit d'exercice.

À la suite de cette recommandation, le Bureau a décidé de réintégrer l'intimé dans son plein droit d'exercice.

Aucune décision du comité n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Décision rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré : 1  
Décisions en délibéré depuis plus de 90 jours : 5

Françoise Demers  
Secrétaire du comité de discipline

# Exercice illégal de la médecine vétérinaire

## Direction des enquêtes

Dre Sonia Voyer  
Dr Jean-Luc Laberge  
Dr Julien Rompré  
Dre Mireille Rondeau  
Mme Lucie Lacoste, secrétaire de gestion

## Mandat

Mandatée par le Bureau de l'Ordre, la Direction des enquêtes veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du *Code des professions*.

Nous avons débuté une enquête dans 12 nouveaux dossiers auxquels s'ajoutent cinq dossiers de l'exercice précédent toujours à l'étude.

De ces 17 dossiers :

- 12 concernent l'exercice illégal de la médecine vétérinaire.
- 5 concernent la vente illégale de médicaments.

Dans un dossier de vente illégale de médicaments, nous avons procédé à une perquisition autorisée en vertu de l'article 190.1 du *Code des professions* et intenté une poursuite pénale conformément à l'article 189 du *Code des professions*. Le Tribunal s'est prononcé dans ce dossier, déclarant l'intimée coupable de vente illégale de médicaments, la condamnant à une amende totalisant 2400 \$.

Pour conclure, neuf dossiers demeurent à l'étude et huit ont été fermés à la suite d'un avis de non-conformité dont :

- 3 concernant la vente illégale de médicaments.
- 5 concernant l'exercice illégal de la médecine vétérinaire.



Dre Sonia Voyer  
Direction des enquêtes

# Les comités de l'Ordre

## Rémunération

### Membres

Dr Yves Gosselin, président  
Dre Micheline Filion Carrière  
M. Bernard Drouin

Personne ressource : Me Céline Martineau, Directrice générale et secrétaire

### Mandat

Le comité a pour mandat de déterminer les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic ainsi que du directeur général et de faire les recommandations au Bureau quant à leur traitement salarial. Il recommande aussi au Bureau la rétribution à consentir à la présidence.

### Réalisations

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a révisé les échelles salariales du personnel administratif ainsi que du personnel cadre et professionnel. Il a également procédé à l'évaluation de la syndic et des demandes salariales du syndic correspondant, et fait des recommandations au Bureau.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre étant entrée en fonction en juin 2007, le comité n'a pas eu à faire des recommandations au Bureau pour cette année.

Le comité s'est penché sur les conditions et rétributions rattachées au poste de la présidence, en tenant compte de l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire, et a fait des recommandations au Bureau de l'Ordre.

## Médicaments

### Membres

Dr Yves Gosselin, président  
Dr Pierre Bédard  
Dr Richard Bourassa  
Dr Daniel Venne

### Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations au Bureau quant aux positions à adopter.

### Réalisations

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Il a participé à une consultation de Santé Canada sur la définition proposée d'un produit de santé naturel vétérinaire (PSNv). Il s'agissait d'une première série de consultations orientées vers l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire pour les PSNv. Le *Règlement sur les produits de santé naturels*, en vigueur depuis janvier 2004, exclut les PSNv. Ceux-ci sont à l'heure actuelle réglementés en vertu du *Règlement sur les aliments et les drogues*, et la majorité d'entre eux sont classifiés comme étant des « drogues nouvelles ».

Le comité a transmis ses commentaires à la suite d'une consultation électronique de Santé Canada au sujet de l'examen du Programme d'accès spécial (PAS).

De plus, il a appuyé le mécanisme de réglementation alternatif proposé pour l'accès aux drogues nouvelles pour usage exceptionnel (DNUE) en situation d'urgence.

# Les comités de l'Ordre

## Reconnaissance du mérite

### Membres

Dr Roch Bourassa, président  
Dr Paul Baillargeon  
Dr Norbert Bonneau/Dre Diane Blais  
Dr Denys C. Turgeon

### Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre.

### Réalisations

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Il a recommandé la candidature du Dr André Bérubé aux administrateurs du Bureau comme lauréat de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'œuvre de l'ensemble d'une vie professionnelle.

Le comité a également recommandé la candidature de la Dre Denise Tousignant pour le prix *Mérite du CIQ*.

Le comité a poursuivi ses travaux à l'égard du projet *Temple de la renommée de la médecine vétérinaire*. Les objectifs visés par ce projet sont :

- Souligner le mérite d'ambassadeur de médecins vétérinaires dans leur milieu.
- Reconnaître des médecins vétérinaires québécois pour leur contribution notable apportée au développement de la profession et à son rayonnement au Québec.
- Identifier, mettre en valeur et perpétuer la mission entreprise par les médecins vétérinaires ayant marqué la profession.
- Sensibiliser les médecins vétérinaires actuels et futurs à l'existence et à l'héritage de personnes ayant contribué de façon importante au développement et au rayonnement de la profession.

# Les groupes de travail

## Services d'urgence

### Membres

Dr Christiane Gagnon, présidente (jusqu'en novembre 2007)  
Dr Yves Gosselin, vice-président et président par intérim (décembre 2007)  
Dr Yves Caron  
Dre Solenne Courtemanche  
Dr Jean-Luc Laberge (en remplacement de la Dre Sonia Voyer)  
Dre Sonia Voyer  
Dre Sylvie Latour  
Me Céline Martineau (juin 2007)

### Mandat

Le comité a pour mandat d'identifier les problèmes quant aux services d'urgence en médecine vétérinaire, d'encourager le dialogue entre les membres et de recommander des solutions au Bureau de l'Ordre afin d'améliorer l'offre des services d'urgence dans toutes les régions du Québec et tous les domaines de pratique.

### Réalisations

Le comité a tenu deux réunions régulières durant l'année et une réunion élargie avec plusieurs intervenants du milieu.

Dans un premier temps, le comité a procédé à l'inventaire des obligations déontologiques et pris en considération les constats du comité d'inspection professionnelle ainsi que ceux des membres reçus à la suite de la diffusion d'un *Veterinarius Flash* en regard des urgences ainsi que les constats des intervenants invités.

Le comité a élaboré un plan d'action pour l'année et réalisé des travaux en regard des objectifs suivants :

- Intégrer aux tournées régionales, tenues dans le cadre de la réalisation d'un des objectifs de la planification stratégique, une présentation sur la problématique des services d'urgence afin d'identifier les situations dans chacune des régions et ainsi amorcer une réflexion dans toute la profession.
- Établir les constats de cette réflexion collective.
- Réviser les normes de pratiques, notamment les définitions des services d'urgence, de l'appellation des établissements, du délai raisonnable et des différents niveaux d'intervention.
- Suggérer des moyens pour le regroupement des médecins vétérinaires.
- Développer des moyens de surveillance du respect des services d'urgence.
- Valoriser l'urgence par un renforcement positif au niveau de l'enseignement de la médecine vétérinaire.
- Déterminer les méthodes de diffusion et d'éducation (formations théoriques, ateliers, communiqués, suivis effectués par le CIP).
- Si jugé nécessaire, faire des recommandations pour des mesures plus coercitives par un resserrement de la réglementation.

En fin d'année, le comité a réalisé quatre rencontres régionales et développé une stratégie d'action. Ce comité entend terminer ses travaux au cours de l'année 2008 avec quatre autres rencontres régionales et faire des recommandations précises au nouveau Bureau de l'Ordre dès septembre 2008.

# Les groupes de travail

## Révision du processus électoral

### Membres

Dr Michel Major, président  
Dre Micheline Filion Carrière  
Me Marc Garon

Personne ressource : Me Céline Martineau

### Mandat

Le comité a pour mandat d'évaluer l'actuel processus électoral ainsi que la carte électorale et de formuler des propositions de modifications au Bureau, s'il y a lieu.

### Réalisations

En 2007-2008, le comité a tenu une réunion au cours de laquelle plusieurs recommandations ont été suggérées :

- Bien que la composition du Bureau soit assez représentative des secteurs de pratique, recommander au Bureau de considérer la possibilité de modifier le *Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec* afin de s'assurer que tous les secteurs d'activités professionnelles soient bien représentés au Bureau de l'Ordre, le tout en conformité avec le *Code de professions*.
- Dans le processus électoral, informer rapidement les membres sur les conditions et rétributions accordées à la présidence et aux administrateurs.
- Processus électoral : préciser les règles pour les textes de mises en candidature et leur publication dans le *Guide de l'électeur* pour la date limite de changement d'adresse à la liste électorale. Il est également recommandé de diminuer les délais de transmission des bulletins de vote aux membres.
- En année électorale, devancer l'assemblée générale annuelle des membres au mois de juin 2008 afin que les élus entrent en fonction le plus rapidement possible après les élections. En effet, selon le *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec*, les élus entrent en fonction lors de la première réunion du Bureau qui a lieu après l'assemblée générale annuelle.

## Réglementaire/Loi 14

### Membres

Dre Christiane Gagnon, présidente  
Dr Suzanne Breton  
Dr Éric Norman Carmel  
Dr Jacques Dupuis  
Dr Jean Piérard  
Dr Yves Robinson  
Dr André Trépanier

### Mandat

- Évaluer la pertinence pour l'Ordre de se prévaloir des nouvelles dispositions réglementaires relatives à la délivrance de permis.
- Formuler des recommandations sur un éventuel projet de règlement autorisant la délivrance de permis sur permis et en préciser les conditions et modalités, s'il y a lieu.
- Formuler des recommandations sur un éventuel projet de règlement sur les permis restrictifs permanents (permis spéciaux) et en préciser les conditions et modalités, s'il y a lieu.
- Revoir les conditions d'émission de permis temporaires restrictifs à la lumière des nouvelles mesures législatives.
- Revoir les procédures de reconnaissance d'une équivalence et établir un mécanisme réglementaire de révision des décisions.
- Déposer un rapport de recommandations au Bureau d'ici la fin du mois de juin 2007.

### Réalisations

À la suite des travaux réalisés à l'exercice 2006-2007, le comité a tenu une réunion au cours de l'année avant de recommander au Bureau d'adopter les orientations réglementaires suivantes, adaptées aux besoins spécifiques de la profession :

### Permis sur permis (Article 94, paragraphe q du Code des professions)

- Être détenteur d'une autorisation légale d'exercer (permis d'exercice général) dans une autre province canadienne.

# Les groupes de travail

## Réglementaire/Loi 14 (suite)

### Permis spéciaux (Article 94, paragraphe r du *Code des professions*)

- Permis de spécialistes  
Pour cette catégorie de permis, le comité recommande au Bureau de modifier le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes* de manière à y ajouter 16 nouvelles spécialités.
- Permis facultaire (académique).
- Permis en hygiène des viandes.

### Permis temporaire restrictif pour étudiants de 2<sup>e</sup> cycle (article 42.2 du *Code des professions*)

### Permis général pour les diplômés français d'une des quatre écoles vétérinaires françaises (Alfort, Lyon, Nantes, Toulouse).

(Modifications nécessaires au *Règlement modifiant le règlement sur les normes d'équivalences aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste* de l'Ordre et au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes* de l'Ordre).

### Comité d'appel des décisions de reconnaissance d'équivalence

Le comité a recommandé au Bureau de former un comité de révision des décisions du Bureau en cas d'appel par un candidat d'une décision à l'égard d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation. Ce comité devra être formé de trois personnes non membres du Bureau.



# Rapport de la Direction des communications

La Direction des communications a comme principal mandat de diffuser auprès des membres de l'Ordre toute information jugée d'intérêt pour ces derniers et d'établir des stratégies de communication afin de faire connaître l'Ordre. La direction contribue aussi au rayonnement des activités de l'Ordre et s'assure de répondre aux demandes des médias ainsi que du public concernant les activités ou les prises de position de l'Ordre.

## Les principales activités de la Direction des communications

L'année qui vient de se terminer a été marquée par un changement majeur à la Direction des communications à la suite du départ de son directeur, M. Mathieu Bilodeau, en janvier 2008. C'est en mars 2008 que Mme Hélène Boyer a pris le relais et occupe depuis le poste de directrice des communications.

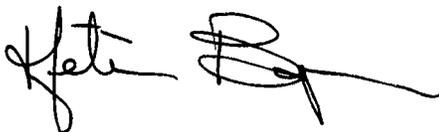
Au cours de la dernière année, six éditions du magazine *Le Veterinarius* ont été produites et distribuées auprès des membres et des abonnés. De manière ponctuelle, la Direction des communications a aussi diffusé des capsules d'information par le biais de son bulletin électronique, le *Veterinarius Flash*. En ce qui concerne la revue scientifique *Le médecin vétérinaire du Québec*, deux éditions ont été réalisées en 2007-2008.

La Direction des communications a aussi entamé la mise à jour du site Internet de l'Ordre et débuté l'élaboration d'une méthode de paiement en ligne pour diverses activités telles que le congrès annuel et le tournoi de golf. Cette année, la Direction des communications poursuivra dans cette même voie en favorisant des solutions Internet peu coûteuses par, notamment, le développement d'un module de gestion pour le renouvellement des adhésions et l'inscription à diverses activités.

D'autre part, la Direction des communications a assuré l'organisation d'événements dont celui du tournoi de golf annuel qui a rassemblé près d'une centaine de participants. Elle a aussi assuré l'organisation du Salon des exposants lors du congrès annuel de l'Ordre tenu en novembre 2007. Au cours des prochains mois, la Direction des communications prendra en charge l'entière organisation du congrès annuel.

En fin d'année, une politique de commandites et de dons fut élaborée dans le but de faciliter la prise de décision et d'améliorer la gestion de ce dossier. D'autres politiques suivront et toucheront, notamment, la publicité, le programme d'identification visuelle et dans un cadre plus global, l'ensemble des activités de communication, y compris la relation de presse.

La directrice des communications,



Hélène Boyer, M.A.

# Statistiques sur l'effectif professionnel

## Tableau de l'Ordre

Nombre de membres au 31 mars 2007	2 007
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions au tableau au cours de l'exercice	186
Nombre de radiations au tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 86, l, i	6
Nombre de décès	2
Abandon (retrait du tableau)	155
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2008	2 030

## Répartition régionale des 2 030 médecins vétérinaires au 31 mars 2008

	Hommes	Femmes	Total
Région 01 Bas-Saint-Laurent	32	34	66
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	24	22	46
Région 03 Capitale-Nationale	56	96	152
Région 04 Mauricie	34	35	69
Région 05 Estrie	48	38	86
Région 06 Montréal	125	179	304
Région 07 Outaouais	18	25	43
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	11	10	21
Région 09 Côte-Nord	3	5	8
Région 10 Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	2	6
Région 12 Chaudière-Appalaches	80	52	132
Région 13 Laval	18	24	42
Région 14 Lanaudière	47	60	107
Région 15 Laurentides	55	64	119
Région 16 Montérégie	273	341	614
Région 17 Centre-du-Québec	68	42	110
Hors Québec	44	60	104
<b>TOTAL</b>	<b>940</b>	<b>1090</b>	<b>2030</b>

## Cotisation annuelle payable au 1<sup>er</sup> avril de chaque année (taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et assurance responsabilité en sus)

- Cotisation régulière : 650 \$  
Au 31 mars 2008, 1 849 membres faisaient partie de cette catégorie.
- Cotisations réduites : 325 \$  
Au 31 mars 2008, 81 membres faisaient partie de cette catégorie.

Catégories de cotisations réduites	Nombre de membres
Membres aux études au 2 <sup>e</sup> cycle en médecine vétérinaire à temps plein n'exerçant pas la profession en dehors du cadre de sa formation	47
Membre résidant et exerçant à l'extérieur du Québec	63
Membre de 65 ans et plus ou ayant 40 ans d'appartenance à l'Ordre	71

## Répartition des membres selon le type de permis au 31 mars 2008

Permis temporaire	38
Permis régulier	1992
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0
**Un certificat de spécialiste selon la classe	70

\*\* Ces détenteurs de certificats détiennent tous un permis régulier.

- Un médecin vétérinaire a été suspendu.
- Six médecins vétérinaires ont été radiés du tableau des membres pour non-paiement de la cotisation annuelle.



## Rapport des vérificateurs

Aux membres de  
L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de L'ordre des médecins vétérinaires du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'Ordre des médecins vétérinaire du Québec au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres donnés aux fins de comparaison ont été vérifiés par Verrier Paquin Hébert Saint-Hyacinthe s.e.n.c.r.l.

*Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.*

Comptables agréés  
Le 13 mai 2008

	2008		2007	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
<b>Produits</b>				
Administration générale (annexe A)	1 290 026 \$	- \$	1 290 026 \$	1 265 735 \$
Inspection professionnelle	3 600	-	3 600	5 800
Développement professionnel	13 065	-	13 065	11 808
Publications (annexe B)	212 468	-	212 468	206 001
Communications	15 650	-	15 650	17 106
Congrès	537 203	-	537 203	269 479
Immeuble	77 032	-	77 032	75 955
Revenus de placements (annexe C)	136 270	19 140	155 410	68 810
Ristourne de l'assureur afférent à l'exercice	-	-	-	91 314
	<b>2 285 314</b>	<b>19 140</b>	<b>2 304 454</b>	<b>2 012 008</b>
<b>Charges</b>				
Administration générale (annexe D)	524 636	73 294	597 930	549 677
Frais non récurrents	-	-	-	111 522
Bureau et comités (annexe E)	88 227	-	88 227	77 525
Bureau du syndic (annexe F)	301 028	-	301 028	294 023
Inspection professionnelle (annexe G)	172 837	-	172 837	191 008
Développement professionnel (annexe H)	87 508	-	87 508	86 747
Publications (annexe I)	170 415	-	170 415	177 228
Communications	54 658	-	54 658	47 713
Congrès	492 895	-	492 895	248 988
Immeuble (annexe J)	116 030	-	116 030	166 943
Activités annuelles (annexe K)	10 764	-	10 764	6 431
	<b>2 018 998</b>	<b>73 294</b>	<b>2 092 292</b>	<b>1 957 805</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>266 316 \$</b>	<b>(54 154 )\$</b>	<b>212 162 \$</b>	<b>54 203 \$</b>

(Voir les notes complémentaires)

## Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2008

					2008
<u>Fonds d'administration</u>					
	Investis en immobilisations corporelles	Affectés	Non affectés	Fonds de gestion du risque	Total
Solde au début	473 192 \$	-	470 895 \$	417 478 \$	1 361 565 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(25 480)	-	291 796	(54 154)	212 162
Investis en immobilisations corporelles	36 466	-	(36 466)	-	-
Affectation d'origine interne	-	-	(36 744)	36 744	-
Solde à la fin	484 178 \$	-	689 481 \$	400 068 \$	1 573 727 \$

					2007	
<u>Fonds d'administration</u>						
	Investis en immobilisations corporelles	Affectés	Non affectés	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total
Solde au début	460 083 \$	65 000 \$	193 820 \$	343 385 \$	245 074 \$	1 307 362 \$
Transferts du Fonds d'assurance responsabilité	-	-	245 074	-	(245 074)	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(25 128)	-	5 238	74 093	-	54 203
Investis en immobilisations corporelles	38 237	-	(38 237)	-	-	-
Affectation d'origine interne	-	(65 000)	65 000	-	-	-
Solde à la fin	473 192 \$	-	470 895 \$	417 478 \$	-	1 361 565 \$

(Voir les notes complémentaires)

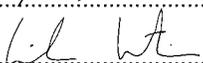
# Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Bilan au 31 mars 2008

	2008		2007	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
<b>ACTIF</b>				
<b>Actif à court terme</b>				
Encaisse	699 559 \$	- \$	699 559 \$	1 480 227 \$
Débiteurs (note 4)	118 934	-	118 934	91 760
Frais payés d'avance	17 419	-	17 419	20 930
	<b>835 912</b>	<b>-</b>	<b>835 912</b>	<b>1 592 917</b>
<b>Placements</b> (note 5)	<b>-</b>	<b>400 068</b>	<b>400 068</b>	<b>552 358</b>
<b>Immobilisations corpo- relles</b> (note 6)	<b>646 405</b>	<b>-</b>	<b>646 405</b>	<b>668 124</b>
	<b>1 482 317 \$</b>	<b>400 068 \$</b>	<b>1 882 385 \$</b>	<b>2 813 399 \$</b>

Au nom du conseil d'administration :

....., président

....., directrice générale

(Voir les notes complémentaires)

# Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Bilan au 31 mars 2008

	Fonds d'administration générale		Fonds de gestion du risque		Total		Total
<b>PASSIF</b>							
<b>Passif à court terme</b>							
Créditeurs (note 7)	84 352	\$	-	\$	84 352	\$	463 705
Produits perçus d'avance	62 079		-		62 079		793 197
Dettes à long terme (note 8)	162 227		-		162 227		32 735
	<b>308 658</b>		-		<b>308 658</b>		1 289 637
<b>Dettes à long terme (note 8)</b>	-		-		-		162 197
	<b>308 658</b>		-		<b>308 658</b>		1 451 834
<b>Solde des fonds</b>							
Investis en immobilisations corporelles	484 178		-		484 178		473 192
Non affectés	689 481		-		689 481		470 895
Affectés	-		-		-		-
Fonds de gestion du risque	-		400 068		400 068		417 478
	<b>1 173 659</b>		<b>400 068</b>		<b>1 573 727</b>		1 361 565
	<b>1 482 317</b>	\$	<b>400 068</b>	\$	<b>1 882 385</b>	\$	2 813 399

(Voir les notes complémentaires)

**Ordre des médecins vétérinaires du Québec**  
Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	212 162 \$	54 203 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	25 480	25 128
Gain sur cession de placements	(76 845 )	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(1 134 134 )	(256 422 )
	(973 337 )	(177 091 )
<b>Activités de financement et d'investissement</b>		
Acquisition de placements	-	(105 586 )
Encaissement de placements	229 135	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 761 )	(7 600 )
Remboursement de la dette à long terme	(32 705 )	(30 637 )
	192 669	(143 823 )
<b>Diminution nette de l'encaisse</b>	(780 668 )	(320 914 )
<b>Encaisse au début</b>	1 480 227	1 801 141
<b>Encaisse à la fin</b>	699 559 \$	1 480 227 \$

### 1. Statut et nature des activités

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

### 2. Modification de conventions comptables

#### *Instruments financiers*

Au cours de l'exercice, l'organisme a appliqué, et ce de façon prospective, les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 3855, Instruments financiers-comptabilisation et évaluation ainsi que 3861, Instruments financiers-informations à fournir et présentation.

L'organisme a effectué les classements suivants :

L'encaisse et les placements en fonds sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances, et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et la dette à long terme sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces normes ont été appliquées rétroactivement le 1<sup>er</sup> avril 2007 sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs et n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du 31 mars 2008.

#### *Modifications comptables futures*

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers - informations à fournir » et le chapitre 3863 intitulé « Instruments financiers - présentation ». Ces deux chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Par conséquent, la société adoptera les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008. Le chapitre 3862 qui traite des informations à fournir à l'égard des instruments financiers, impose aux entités de fournir des informations au sujet de : a) l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et b) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863 comporte les exigences en matière de présentation des instruments financiers et des dérivés non-financiers.

L'organisme ne prévoit pas que l'adoption de ces nouveaux chapitres aura une incidence importante sur ses états financiers.

### 3. Conventions comptables

#### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### *Comptabilité par fonds*

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

#### *Constatation des produits*

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et des communications sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

#### *Imputation des charges*

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	<b>Méthodes d'amortissement</b>	<b>Durées/Taux</b>
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

### 3. Conventions comptables (suite)

#### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

- *Classification*

Encaisse et placements en fonds	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

- *Détenus à des fins de transaction*

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les produits.

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Autres passifs*

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

- *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Méthode du taux d'intérêt effectif*

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

**4. Débiteurs**

	<b>2008</b>	2007
Clients	<b>110 719 \$</b>	91 760 \$
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	<b>8 215</b>	-
	<b>118 934 \$</b>	91 760 \$

**5. Placements**

	<b>2008</b>	2007
Actions cotées en bourse, encaissées au cours de l'exercice	- \$	98 137 \$
Fonds – La Capitale, portant intérêts au taux des obligations du Canada majoré de 0,50 % avec un taux minimum de 4 %	<b>400 068</b>	454 221
	<b>400 068 \$</b>	552 358 \$

**6. Immobilisations corporelles**

	<b>2008</b>			2007
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	Valeur nette
Terrain	<b>85 000 \$</b>		<b>85 000 \$</b>	85 000 \$
Bâtiment	<b>704 743</b>	<b>160 311</b>	<b>544 432</b>	562 050
Matériel informatique	<b>115 792</b>	<b>109 180</b>	<b>6 612</b>	8 123
Mobilier de bureau	<b>50 507</b>	<b>40 146</b>	<b>10 361</b>	12 951
	<b>956 042 \$</b>	<b>309 637 \$</b>	<b>646 405 \$</b>	668 124 \$

Selon l'évaluation municipale pour 2008, le terrain est évalué à 106 200 \$ et le bâtiment à 635 900 \$.

# Ordre des médecins vétérinaires du Québec

## Notes complémentaires

31 mars 2008

### 7. Crédateurs

	2008	2007
Fournisseurs	22 866 \$	31 717 \$
Charges sociales	-	1 695
Jetons et honoraires	13 878	13 276
Frais courus	15 353	44 645
Intérêts courus	800	1 100
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	-	80 883
Primes d'assurance responsabilité	31 455	290 389
	<b>84 352 \$</b>	<b>463 705 \$</b>

### 8. Dette à long terme

	2008	2007
Emprunt de 400 000 \$, remboursable par versements mensuels de 3 727 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 6,65 %, échéant en octobre 2008, basé sur une période d'amortissement se terminant en mai 2012, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 629 432 \$	162 227 \$	194 932 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(20 118 )	(32 735 )
Dette à long terme à refinancer au cours du prochain exercice	(142 109 )	-
	<b>- \$</b>	<b>162 197 \$</b>

Le versement en capital exigible au cours du prochain exercice est de 162 227 \$.

### 9. Informations sur les flux de trésorerie

*Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement*

	2008	2007
Débiteurs	(27 174 ) \$	(9 843 ) \$
Frais payés d'avance	3 511	(7 527 )
Créditeurs	(379 353)	(120 383)
Produits perçus d'avance	(731 118)	(118 669)
	<b>(1 134 134 ) \$</b>	<b>(256 422 ) \$</b>

**9. Informations sur les flux de trésorerie (suite)**

*Intérêts payés*

	2008	2007
Intérêts payés	10 800 \$	10 900 \$

**10. Instruments financiers**

*Risque de crédit*

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

*Risque de taux d'intérêt*

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt de l'Ordre est limité.

*Juste valeur des actifs et passifs financiers*

La juste valeur de l'encaisse, des clients, des créditeurs et des produits perçus d'avance correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme ne s'écarte pas de façon matérielle de sa valeur comptable.

**11. Éventualités**

*Litige*

Une mise en demeure a été déposée contre l'Ordre par deux membres qui allèguent avoir perdu des revenus. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Selon l'Ordre, la mise en demeure est non fondée. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

# Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires  
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

## Annexe A Administration générale

	2008	2007
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Cotisations des membres	1 250 119 \$	1 228 406 \$
Inscriptions, admissions et examens	17 736	18 874
Amendes	2 440	13 974
Autres	19 731	4 481
	<b>1 290 026 \$</b>	<b>1 265 735 \$</b>

## Annexe B Publications

	2008	2007
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Journal	155 036 \$	141 563 \$
Revue	14 432	21 398
Répertoire des membres	43 000	43 040
	<b>212 468 \$</b>	<b>206 001 \$</b>

## Annexe C Revenus de placements

	2008		2007	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Intérêts - La Capitale	- \$	19 140 \$	19 140 \$	14 337 \$
Intérêts - autres	58 809	-	58 809	50 422
Dividendes	616	-	616	4 051
Gain sur placement	76 845	-	76 845	-
	<b>136 270 \$</b>	<b>19 140 \$</b>	<b>155 410 \$</b>	<b>68 810 \$</b>

**Annexe D**  
**Administration générale**

	2008		2007	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Salaires et charges sociales	362 407 \$	- \$	362 407 \$	370 820 \$
Fournitures	10 564	-	10 564	8 658
Frais de courrier	11 993	-	11 993	16 692
Délégation, déplacements et représentation	13 507	-	13 507	14 992
Contribution au conseil interprofessionnel	9 835	-	9 835	9 588
Impression	9 210	-	9 210	9 461
Services professionnels	34 590	-	34 590	43 850
Comité des sinistres	-	-	-	549
Assurances - dirigeants	2 733	-	2 733	3 270
Quote-part de l'indice de perte	-	73 294	73 294	-
Frais bancaires	1 814	-	1 814	1 638
Abonnement	1 720	-	1 720	2 107
Frais de cartes de crédits	6 584	-	6 584	17 472
Télécommunications	9 589	-	9 589	10 779
Service ménager	6 472	-	6 472	6 654
Créances douteuses	-	-	-	1 397
Entretien et réparations - mobilier de bureau	10 394	-	10 394	12 061
Perfectionnement	7 408	-	7 408	7 548
Examens	4 631	-	4 631	4 631
Projet MICC	13 323	-	13 323	-
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	7 862	-	7 862	7 510
	<b>524 636 \$</b>	<b>73 294 \$</b>	<b>597 930 \$</b>	549 677 \$

# Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires  
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

## Annexe E Bureau et comités

	2008		2007	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Bureau	35 030	\$	27 640	\$
Administratif	5 652		5 335	
Arbitrage	-		200	
Rémunération	400		200	
Discipline	10 209		8 760	
Révision des plaintes	992		1 099	
Admission	230		246	
Inspection professionnelle	18 093		21 418	
Revue	167		200	
Formation en médecine vétérinaire	6 584		-	
Médicaments	525		-	
Bien-être des animaux	4 343		5 545	
Spécialistes	-		959	
Reconnaissance du mérite	1 399		191	
Comités ad hoc	4 603		5 732	
	88 227	\$	77 525	\$

## Annexe F Bureau du syndic

	2008		2007	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Salaires et charges sociales	264 778	\$	251 459	\$
Entretien d'équipements	842		2 066	
Fournitures et poste	1 187		1 076	
Délégation, déplacements et représentation	1 358		4 360	
Télécommunications	1 626		1 428	
Services juridiques	29 251		31 388	
Investigateurs	1 636		1 796	
Expertise/témoins	350		450	
	301 028	\$	294 023	\$

**Ordre des médecins vétérinaires du Québec**  
Renseignements complémentaires  
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

**Annexe G**  
**Inspection professionnelle**

	<b>2008</b>	2007
	<b>Fonds d'administration générale</b>	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	<b>98 916 \$</b>	92 544 \$
Fournitures et poste	<b>1 608</b>	1 484
Télécommunications	<b>65</b>	95
Honoraires - inspecteurs	<b>51 776</b>	69 850
Frais de déplacements - inspecteurs	<b>20 218</b>	27 035
Impression	<b>254</b>	-
	<b>172 837 \$</b>	191 008 \$

**Annexe H**  
**Développement professionnel**

	<b>2008</b>	2007
	<b>Fonds d'administration générale</b>	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	<b>81 780 \$</b>	80 113 \$
Formation à distance	<b>1 803</b>	891
Délégation, déplacements et représentation	<b>689</b>	635
Fournitures et poste	<b>1 455</b>	1 471
Impression	<b>1 729</b>	3 562
Frais de cartes de crédit	<b>52</b>	75
	<b>87 508 \$</b>	86 747 \$

**Annexe I**  
**Publications**

	<b>2008</b>	2007
	<b>Fonds d'administration générale</b>	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	<b>67 204 \$</b>	65 458 \$
Rédaction	<b>12 050</b>	14 550
Fournitures et poste	<b>24 350</b>	23 932
Délégation, déplacements et représentation	<b>-</b>	109
Impression	<b>66 710</b>	73 129
Frais de cartes de crédit	<b>101</b>	50
	<b>170 415 \$</b>	177 228 \$

## Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires  
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

### Annexe J Immeuble

	2008	2007
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Assurances	4 626 \$	4 481 \$
Énergie	35 640	36 189
Entretien et réparations	24 225	73 540
Taxes et permis	23 421	23 115
Intérêts sur la dette à long terme	10 500	12 000
Amortissement	17 618	17 618
	<b>116 030 \$</b>	166 943 \$

### Annexe K Activités annuelles

	2008	2007
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Assemblée générale	1 737 \$	504 \$
Élection	2 254	-
Rapport annuel	5 324	4 714
Remise des permis d'exercer	1 449	1 213
	<b>10 764 \$</b>	6 431 \$





Ordre des médecins vétérinaires du Québec  
800, avenue Sainte-Anne, bureau 200  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

☎ 450 774-1427 / 800 267-1427

☎ 450 774-7635

✉ [omvq@omvq.qc.ca](mailto:omvq@omvq.qc.ca)

